



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1.1. TOME 1 : DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 09 / 11 / 2023

Signature et cachet



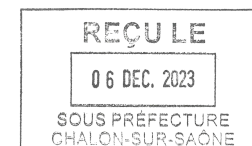
Le président,
M. Jean-Claude Bécousse

VERSION
APPROUVÉE



Soberco
environnement
INGÉNIERIE & CONSEILS

C'G'B'G



Communauté de
Communes entre Saône et
Grosne
30 rue des Mûriers
71240 Sennecey-le-Grand
03 85 44 91 92

1.	DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN	2
1.1.	LES PAYSAGES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE.....	3
1.1.1.	Lignes de force et armature des paysages.....	3
1.1.2.	Entités et sous-entités paysagères	6
1.2.	LES ESPACES URBAINS.....	23
1.2.1.	L'armature urbaine	23
1.2.2.	Les modes d'implantation des villages, des hameaux et des bourgs 25	
		26
1.2.3.	Des typo-morphologies urbaines géographiquement différenciées.....	27
1.2.4.	Des paysages urbains qualitatifs animant le paysage.....	29
1.2.5.	Deux pôles, le premier : Sennecey-le-Grand.....	32
1.2.6.	Deux pôles, le deuxième : Cormatin.....	34
1.2.7.	Des villages et des bourgs de caractère.....	36
1.3.	TENDANCE ET ÉVOLUTION	50
1.3.1.	Des paysages en mouvement.....	50
1.3.2.	Des villages et des bourgs préservés avec quelques impacts liés au développement urbain et agricole	55
1.4.	SYNTHÈSE ET ENJEUX.....	60

1. DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN

1.1. LES PAYSAGES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

1.1.1. Lignes de force et armature des paysages

- **Des paysages structurés par les reliefs et les cours d'eau**

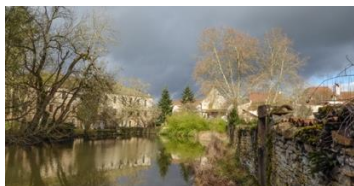
L'armature paysagère du territoire est étroitement liée aux reliefs et aux cours d'eau structurés autour :

- De la côte chalonnaise (mont Péjus), des buttes géologiques du Clunisois (Montagne de la Garenne, Montagne d'Ougy) et des monts du mâconnais (Montagne de Sully, la Montagne ou Vannière),
- Le passage de trois principaux cours d'eau : la Grosne, le Giron (affluent de la Grosne), la Natouze (affluent de la Saône) et la Saône.

Naturellement, l'habitat s'est organisé dans cette armature paysagère au plus près des cours d'eau ou en chapelet le long des reliefs.



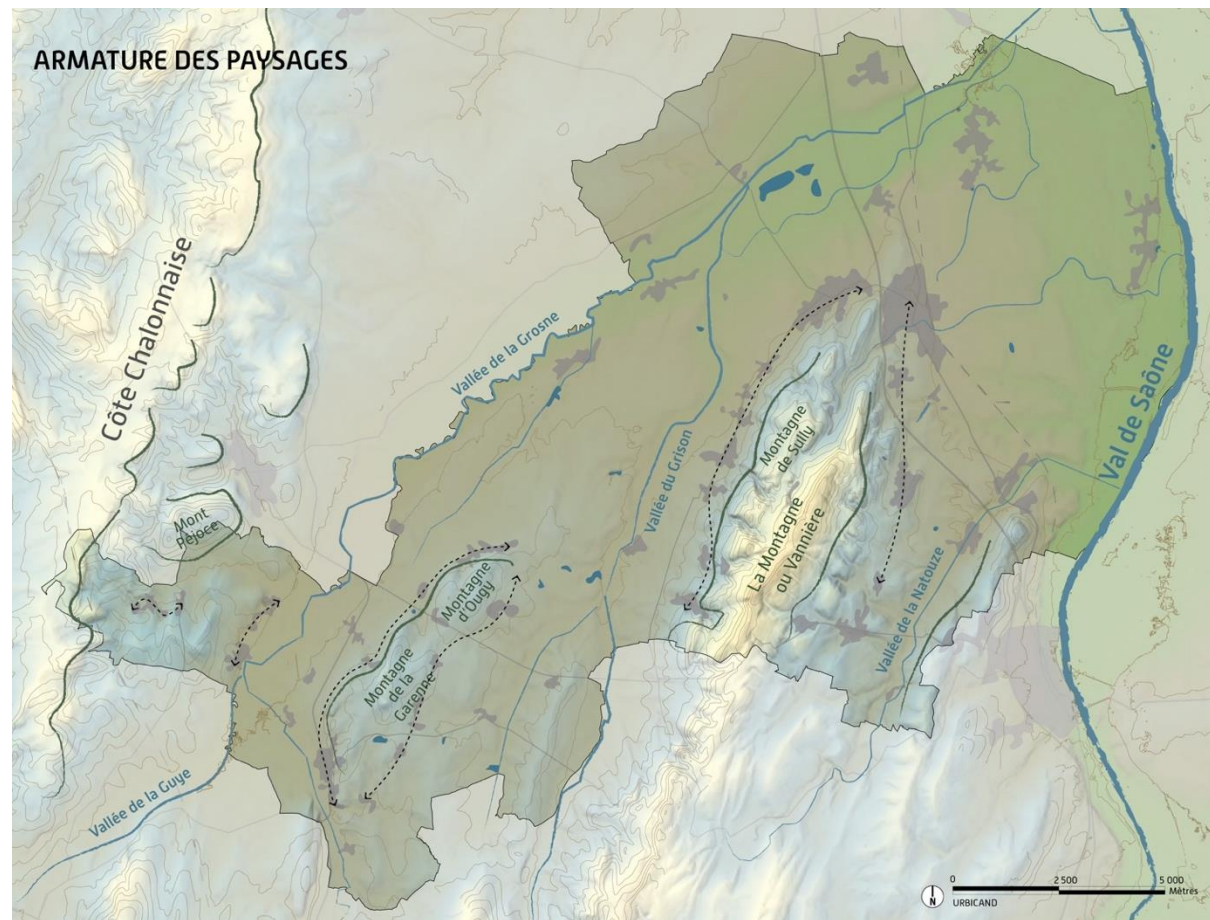
Jugy, un village implanté en éperon sur le versant des monts du mâconnais.



Cormatin



Pont de Messeugne



- **Des perceptions multiples favorisant une diversité de « micro-paysages »**

Le territoire de la CCESG offre une mosaïque de paysages composés notamment de forêts, de prairies, de bocages, de cultures, et, dans une moindre mesure de vignes et de pelouses sèches.

Si la répartition de ces espaces est relativement équilibrée sur le territoire, on note pour autant une prédominance des bocages sur la partie au Nord-Ouest du territoire (basse Grosne) et le long des cours d'eau. La plaine de Saône, quant à elle, concentre d'importants massifs boisés, des paysages de culture et des alignements d'arbres structurants sur la D906.

La qualité des paysages de la CCESG tient également à la diversité de ses perceptions, de ses points de vue et de ses repères paysagers.

En effet, les échappées visuelles sont nombreuses depuis les monts du mâconnais et ses routes en belvédères, les terrasses de la Grosne ou encore les reliefs chahutés de la côte et du Clunisois.

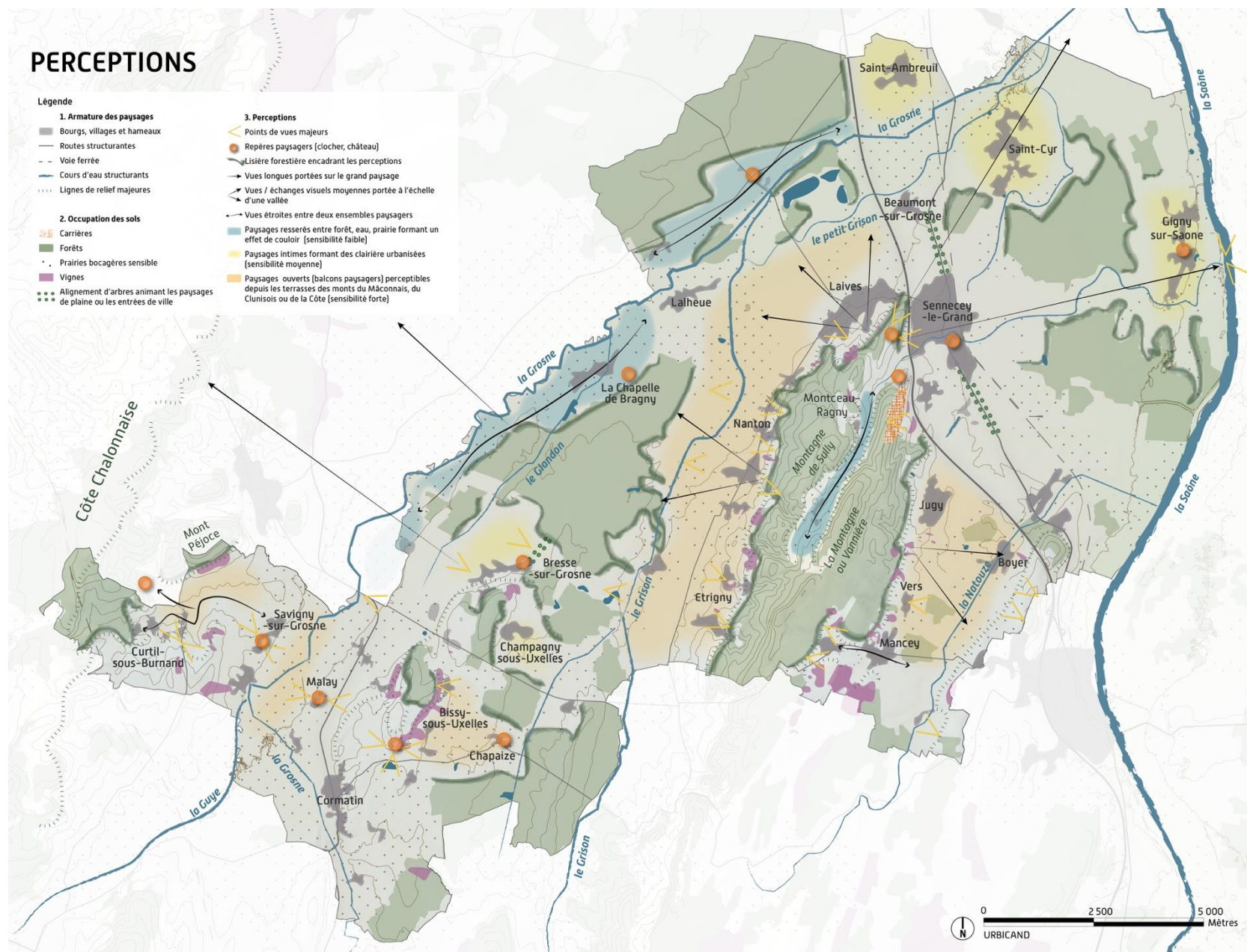
Sur une plus ou moins longue portée, ces vues sont encadrées par les versants des monts du mâconnais, des collines de la Côte Chalonnaise et du Clunisois.

Dans les paysages de plaine, les lisières forestières limitent et structurent la perception de l'espace et forment des clairières.

Les ripisylves des cours d'eau et les alignements d'arbres le long des axes de communication offrent également de la verticalité dans des paysages de plaine.

Enfin, dans les fonds de vallées encaissés des monts du mâconnais, les vues sont resserrées et prennent la forme d'un couloir paysager.

Ainsi, en créant des « micro-paysages » et un ensemble de sous-secteurs paysagers, cette multiplicité de perceptions participent à la qualité du cadre de vie.



1.1.2. Entités et sous-entités paysagères

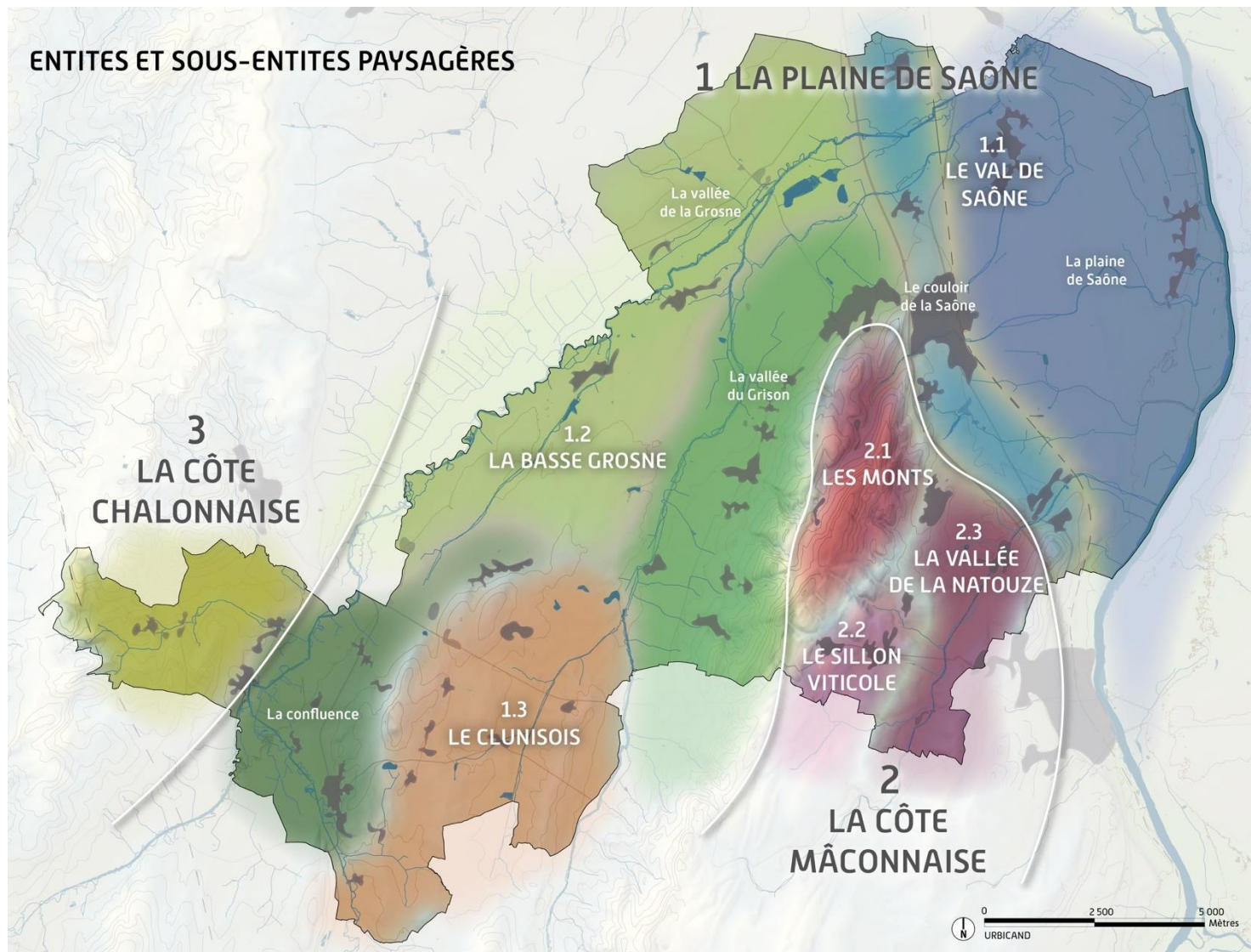
Trois principales entités paysagères se dégagent sur le territoire : la plaine de la Saône [1], la côte mâconnaise [2], et la côte chalonnaise [3].

Ces entités paysagères accueillent de nombreuses sous-entités qui elles-mêmes possèdent des sous-secteurs paysagers, liés notamment à la multiplicité des perceptions paysagères, aux modes d'occupation des sols, au passage d'infrastructures de transport structurantes, à la morphologie urbaine des villages et des bourgs.

Ainsi, la plaine de Saône accueille trois principales sous-entités : le val de Saône [1.1] avec le couloir de la Saône et la plaine de Saône en sous-secteurs ; la basse Grosne [1.2] comprenant les sous-secteurs de la vallée de la Grosne, de la vallée du Grison et de la confluence ; et le Clunisois [1.3].

La côte mâconnaise accueille trois sous-entités paysagères : les monts [2.1], le sillon viticole [2.2] et la vallée de la Natouze [2.3].

Enfin, la côte chalonnaise est une entité à part entière et ne possède pas de sous-entité paysagère ni de sous-secteur paysager sur notre territoire.



1. LA PLAINE DE SAÔNE

1.1 Le val de Saône

Formé par le passage de la Saône, le val de Saône s'étend jusqu'aux plis calcaires des monts du mâconnais. Cette sous-entité peut être décomposée en deux sous-secteurs paysagers : le couloir urbain de la Saône, la plaine de Saône.

- Sous-secteur : le couloir urbain de la Saône

La partie Ouest du val de Saône est fortement anthropisée et structurée par le passage d'infrastructures de transport majeures (autoroute A6, voie ferrée, D 906), qui forment un couloir paysager et urbain (Nord/Sud) dans lequel se sont implantés les villages de Beaumont-sur-Grosne, Saint-Ambreuil, Boyer et le bourg de Sennecey-le-Grand.

Ce sous-secteur paysager constitue également une porte d'entrée majeure dans la découverte du territoire.

Même si l'autoroute A6 est très peu perceptible dans le paysage (mur antibruit, absence d'échangeur), elle est néanmoins présente par le biais de ses aires de services (à Saint-Ambreuil et à Boyer notamment) et par les fenêtres paysagères qu'elle offre sur le territoire. A cet égard, l'église Saint-Martin de Laives est généralement considérée comme le « phare » de la Bourgogne du Sud.

La perception des paysages et des milieux urbanisés du val de Saône se fait donc principalement par la D906 et la voie ferrée, et propose notamment des ouvertures visuelles sur la plaine de Saône, le versant Est des monts du mâconnais, les silhouettes urbaines de Beaumont-sur-Grosne et de Boyer, et les traversées urbaines de Sennecey-le-Grand et de Boyer.

Dans un paysage marqué par l'horizontalité et la forte présence de cultures intensives, les alignements d'arbres disposés le long de la D 906 offrent de la verticalité dans la perception des paysages.

Enfin, au regard des pressions urbaines qu'il connaît et de la fragmentation des paysages liée aux infrastructures de transport, le couloir urbain de la Saône doit être considéré comme un espace paysager sensible. Ainsi, les modalités de développement des villages et du bourg de Sennecey-le-Grand devra faire l'objet d'une attention particulière.



Vue sur Sennecey-le-Grand depuis la D 906. Un alignement d'arbres orientant le regard et la perception des paysages.



Entrée de ville Sud de Sennecey-le-Grand marquée par le développement économique.



Vue sur la silhouette urbaine de Beaumont-sur-Grosne depuis la D 906.



Vue sur couloir de la Saône marqué par le passage de l'A6, de la D906 et de la Saône depuis le hameau des Perrières (Tournus).

- Sous-secteur : la plaine de Saône

Cette plaine alluviale offre des paysages semi-ouverts relativement plats, des espaces cultivés, de grandes prairies humides et inondables, des forêts humides et des peupleraies.

Elle est également structurée par la présence :

- De deux grands massifs boisés, qui forment de grandes clairières agricoles urbanisées, marquées notamment par la présence de Saint-Cyr et Gigny-sur-Saône ;
- De petits affluents perpendiculaires à la Saône (Grosne, ruisseau de Sennecey, Bief de Merdery, Bief mort, la Natouze, Bief de l'Étang de Mortagne, la Siarde), qui modulent l'espace et le diversifie (trame bocagère) ;
- De petits étangs et de plans d'eau.

Dans ce sous-secteur, la Saône est relativement discrète dans le paysage. Depuis la plaine, on ne soupçonne sa présence qu'au travers de sa ripisylve. Ses berges rectilignes ne se laissent découvrir qu'en vue rapprochée depuis la voie bleue, la halte nautique de Gigny-sur-Saône, le hameau de la Colonne et le pont de Thorey, ou depuis le mont du mâconnais ou la colline du Bois Moirons à Boyer (vues plongeantes et longue distance sur la plaine alluviale).



Paysages agricoles perceptibles depuis la D 906 à proximité de Beaumont-sur-Grosne (une répartition équilibrée entre culture, prairie et forêt).



Paysages agricoles et forestiers à Boyer.



Village implanté dans leur clairière agricole (ex. de Gigny-sur-Saône).



Alignement de platanes structurant les vues (verticalité dans un paysage de plaine)



Une persistance de nombreux étangs et points d'eau (ex. de Gigny-sur-Saône).



Vues ouvertes sur la Saône depuis la voie bleue et la halte fluviale de Gigny-sur-Saône.



De petits cours d'eau ou biefs drainant les sols humides et cultivés de la plaine et préservant en partie la trame bocagère (ex. de la Natouze à Boyer).

1.2 La basse Grosne

La basse Grosne est une sous-entité paysagère qui s'étend entre la côte chalonnaise, les monts du mâconnais et la Saône. Elle est structurée par le passage de la Grosne (affluent de la Saône), du Grison (affluent de la Grosne) et du Glandon (affluent de la Grosne). Sur sa partie Sud, la vallée de la Grosne s'élargie à la confluence de la Guye et de la Grosne, qui marque une transition paysagère entre la côte chalonnaise et le Clunisois.

Ainsi, dans la basse Grosne on distingue trois sous-secteurs paysagers : la vallée de la Grosne, la vallée du Grison, le secteur de confluence de la Guye et du Grison.

- Sous-secteur : la vallée de la Grosne

Implanté dans la frange Ouest de la CCESG, la Grosne marque une délimitation physique pour le territoire. Seul le versant Est du cours d'eau concerne le territoire. Si, dans sa partie Ouest, la vallée de la Grosne prend de l'ampleur, le versant Est de la Grosne forme une fine terrasse (ou côtière entre St-Forgeuil, Hauterive et la Chapelle-de-Bragny notamment) longeant le Bois du Grand Bragny.

Dans ce sous-secteur paysager, la perception des paysages est étroite, enserrée entre la Grosne et sa ripisylve et le Bois du Grand Bragny (effet de couloir). Néanmoins, les terrasses de la Grosne offrent des échappées visuelles sur la côte chalonnaise et le fond de la vallée de la Grosne.

Même si elle reste discrète, l'eau est également présente dans le paysage avec notamment : la Grosne, un certain nombre d'étangs, les lacs de Laives, et un patrimoine lié à l'eau (ponts, sites de pêche, moulins). En effet, à la fin du XI^{ème} siècle, l'abbaye de Cluny maîtrise la puissance hydraulique sur la Grosne depuis Mazille au Sud, jusqu'à La-Chapelle-de-Bragny au Nord. La rivière est alors fortement équipée en moulins (moulin de Lalheue, moulins à papier à Saint-Ambreuil, Moulin de la Chapelle, ...).

Les paysages se caractérisent avant tout par les méandres de la Grosne et de sa ripisylve, de nombreuses prairies humides et bocagères, quelques cultures, et un couvert forestier important. Il est également agrémenté de repères bâtis patrimoniaux comme l'abbaye de la Ferté qui rappellent la présence humaine et la richesse de son patrimoine historique dans des paysages relativement fermés sur eux-mêmes.



Vue sur la vallée depuis Colombier-sous-Uxelles.



Vue sur la côtière de la Grosne et sur le hameau de Colombier sous Uxelles depuis la D67



Paysages agricoles de la côtière : couloir paysager coincé par les reliefs de la côtière et la Forêt de Bragny.



Hauterive : un hameau décomposé en deux espaces : une partie haute sur la cote et une partie basse en fond de vallée situé le long de la Grosne. Un belvédère sur la Grosne, ses paysages de bocages et ses vues sur la côte chalonnaise.



Bois du Grand Bragny.



La Grosne perceptible sur le pont de Lalheue.



La Ferté, comme point de repère paysager perdu entre les espaces cultivés de la vallée de la Grosne et les espaces forestiers.

- **Sous-secteur : la vallée du Grison**

La vallée du Grison est une vallée située entre le bois du Grand Bragny et les monts du mâconnais.

Elle est structurée du Nord au Sud par un ensemble de villages et de hameaux implantés en chapelet le long de la D 67 et en belvédère sur les piémonts des monts du mâconnais. Dans ce sous-secteur paysager, les échelles de vision sont multiples et comportent à la fois des vues longues portées, qui mettent en relation la côte chalonnaise et la vallée de la Grosne, et des vues moyennes portées sur la vallée du Grison elle-même.

Les paysages s'organisent par étage avec un fond de vallée plat occupé par des prairies humides et bocagères. Des cultures et des prairies qui remontent sur les pentes des monts du mâconnais, et des vignes, qui occupent ponctuellement le coteau. Sur leur partie haute, les monts du mâconnais sont couverts de forêts, qui, en toile de fond, encadrent les paysages et mettent en scène les silhouettes des villages ou des hameaux.



Vue longue portée sur la vallée du Grison et le Bois du Grand Bragny depuis les monts du mâconnais [...].



Vue sur la vallée depuis Nanton : des paysages agricoles (entre culture et bocage).



Vue sur la vallée depuis Nanton : perception du Bois du Grand Bragny et de la côte chalonnaise.



La vallée du Grison offre des panoramas que les versants des monts du mâconnais encadrent (Etrigny).

- Sous-secteur : la confluence

Le sous-secteur paysager de la confluence s'insère comme son nom l'indique à la confluence entre la Grosne et la Guye. Il marque une transition paysagère entre la côte chalonnaise (à l'Ouest) et le Clunisois (à l'Est).

Perceptible notamment depuis la D981 et la voie verte, ce sous-secteur est marqué par des paysages ouverts et de nombreuses co-visibilités paysagères entre Savigny-sur-Grosne, Malay et leurs hameaux.

Les paysages se caractérisent également par une forte présence de prairies bocagères et de l'eau (perceptible notamment à Messeugne, Cortemblin et Cormatin). Ils sont également marqués par la présence de villages et de bourgs remarquables : comme Malay, Cormatin, Savigny-sur-Grosne, qui animent les paysages par leurs silhouettes urbaines qualitatives, leurs clochers ou leurs châteaux.

Contrastant avec les paysages intimes ou accidentés de la côte chalonnaise, du Clunisois ou de la basse Grosne, les paysages ouverts de la confluence apportent une respiration dans la découverte du territoire et marquent un point d'entrée dans la vallée de Guye et du Clunisois.



Entrée de village paysagère de Malay.





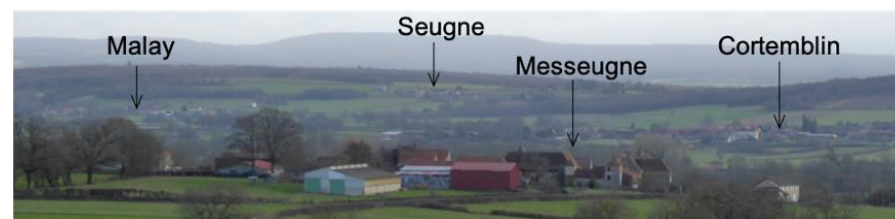
Une plaine agricole composée de cultures, de prairies bocagères et ponctuellement de vignes (photographies prises le long de la D981 entre Malay et Cormatin)



Vue ouverte sur le secteur de la confluence (D207 à la sortie de Curtil-sur-Burnand).



Paysages de bocages perceptibles dans le fond de vallée et sur les buttes géologiques du Clunisois (D207).



De nombreuses co-visibilités entre les villages (D207 à la sortie de Curtil-sur-Burnand).



Paysages agricoles au niveau du passage de la voie verte en direction de Cortemblin.



Des accroches à la Grosne.

1.3 Le Clunisois

Le Clunisois est formé par le passage de la vallée du Grison et le ruisseau de Besançon (affluent du Grison) à l'Est et de la Grosne à l'Ouest.

Sur le territoire de la CCESG, il se caractérise par un relief accidenté marqué par un ensemble de buttes géologiques ou de collines (Montagne de la Garenne, Montagne d'Ougy, colline de la forte de Chapaize, le bois de la Montagne de Champagny-sous-Uxelles).

Dans cette sous-entité, les paysages se cloisonnent en petites échelles de perceptions dans lesquels s'insèrent des villages et des hameaux de caractère (Chapaize, Bissy-sous-Uxelles, Champagny-sur-Grosne, château

d'Uxelles), qui marquent le paysage par leurs clochers et leurs silhouettes urbaines remarquables.

Les paysages se caractérisent par des prairies et des cultures tenues par des bocages bas lâches, par des étangs et des vallons humides.

Les parties supérieures des collines et des monts du Clunisois sont boisées. Les piémonts et les pentes sont plantés de vignes (Bissy-sous-Uxelles notamment) ou de prairie.



Position stratégique du château d'Uxelles sur sa colline dominant le paysage (confluence entre la Grosne et la Guye). Calvaire et arbre isolé animant le paysage et rappelant la richesse du passé religieux.



Entrée de village patrimoniale de Chapaize.



Vue sur la Chapelle-sous-Brancion (Tournugeois) depuis Chapaize.



Ensemble d'étangs à la sortie de Champagny-sous-Uxelles (Lieu-dit la Guiche).

2. LA CÔTE MÂCONNAISE

Les monts du mâconnais marquent une transition géographique entre la basse Grosne (à l'Ouest) et le Val de Saône (à l'Est). Cet ensemble de monts et de collines, qui culminent entre 250 m et 500 m d'altitude, est formé de plissements calcaires successifs orientés du Nord au Sud le long de la Saône.

Perceptibles depuis les fonds de vallées, les monts du mâconnais dominant et encadrent les paysages du territoire par sa ligne de crête boisée. Sur l'ensemble de ses versants, de nombreux cours d'eau prennent leurs sources et creusent des vallées perpendiculaires aux plissements du relief. Les versants de ces combes présentent un caractère plus ou moins accidenté et forme généralement un ensemble de petites collines/monts. Proches de la ressource en eau, les villages et des hameaux s'implantent dans ces sillons (comme à Balleure ou Etrigny) ou à mi-pente (comme à Mancey, Vers ou Jugy) et dominant le paysage et les vallées.

En raison de la diversité des espaces et des perceptions des monts du mâconnais, on distinguera dans cette entité trois principales sous-entités paysagères : les monts (2.1), le sillon viticole (2.2.) et la vallée de la Natouze (2.3.).

La ligne de crête boisée des monts du mâconnais animant la vallée du Grison (Etrigny).



Vue sur les monts du mâconnais depuis le Clunisois.



Un arrière fond paysager (Gemaugue).

2.1 Les monts

Les monts concernent la partie centrale des monts du mâconnais. Cette sous-entité paysagère est structurée par le passage du ruisseau de Sennecey-le-Grand qui délimite deux espaces paysagers bien distincts : la Montagne Sully [au Nord - Ouest] et la Montagne ou Vannière [à l'Est].

Sur la pointe Nord, les reliefs chahutés se structurent autour d'un ensemble de collines et de monts (mont Cuny, Montagne de St Bonnet, Montagne de Lenoux) sur lesquels se sont implantés les bourgs de Sennecey-le-Grand et de Laives. Située sur la pointe des monts du mâconnais (en limite nord), l'église Saint-Martin de Laives marque une rupture dans les paysages qui s'ouvrent sur la plaine de la Grosne et du Val de Saône. Si le développement urbain de Sennecey-le-Grand a été bloqué par le passage de l'autoroute A6, le développement de Laives s'est installé petit à petit sur les versants de la Montagne [mitage]. La carrière de Sennecey-le-Grand a également impacté durablement le paysage.

Dans la partie centrale de la montagne, les paysages s'organisent autour du ruisseau de Sennecey-le-Grand qui forme un fond de vallée encaissé dans lequel s'insère le village de Montceaux-Ragny et le hameau de Corlay [commune de Nanton]. Le fond de vallée accueille principalement des prairies permanentes et des bocages ainsi que les versants des espaces boisés.

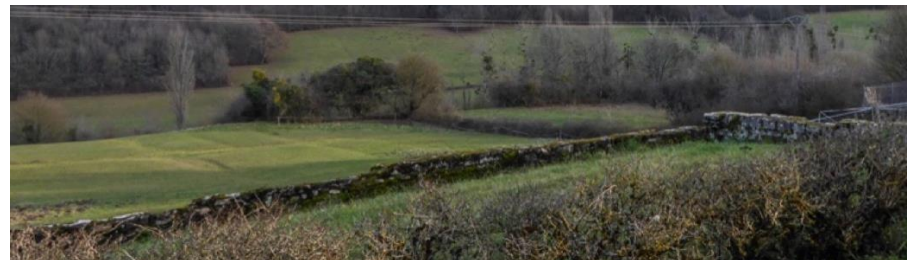
Pour découvrir ces paysages remarquables, le GR76 [chemin des Moines] culmine le long de la crête de la Montagne. La D 337 constitue également un itinéraire de découverte routier majeur et offre à voir les qualités patrimoniales du Château de Ruffey, situé en entrée de ville de Sennecey-le-Grand. Le col de Navois et le col des Chèvres constituent également des zones de rupture [effet de seuil] dans le paysage et participent à l'ambiance montagnarde du secteur.



Couloir paysager formé par le passage du ruisseau de Sennecey-le-Grand.



Montceaux-Ragny au cœur de ce massif boisé.



Ensemble de murs en pierre délimitant des terrasses donnant sur la vallée.



2.2 Le sillon viticole

Le sillon viticole concerne le versant Est des monts du mâconnais (entre Vers et Mancey). Implantés dans des systèmes de combe, les villages de Mancey et de Vers s'inscrivent dans un sillon qui s'étend bien au-delà du territoire de la CCESG, et notamment au Sud jusqu'à Cruzille [Tournugeois].

Il se distingue également des autres secteurs paysagers par une forte présence de la vigne sur les coteaux.

2.3 La vallée de la Natouze

Le versant Est de la Montagne s'ouvre sur la vallée de la Natouze, structurée à l'Ouest par les versants de la Montagne et à l'Est par le bas mâconnais [Bois Moiron, la Garenne, Crot de l'Orme].

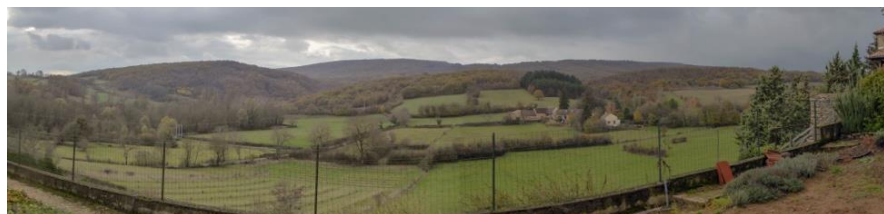
Dans cette sous-entité, les co-visibilités sont nombreuses. La vallée de la Natouze offre des paysages contrastés avec un fond de vallée humide et bocager le long de l'eau, des espaces de prairie et de cultures dans ses pourtours. On notera également la présence de nombreux moulins et hameaux le long de la Natouze, qui confère un caractère patrimonial spécifique au secteur.



Parcelles viticoles à la sortie de Jugy.



Mancey implanté dans la combe [Terre de Vaux].



Vers.



Paysages bocagers et forestiers de Bissy-sous-Uxelles (haies basses et taillées agrémentées d'arbres en tiges)



Champagny-sous-Uxelles dans sa clairière agricole.

3. LA CÔTE CHALONNAISE

Accroché sur les contreforts de la côte chalonnaise, le village de Curtil-sous-Burnand se détache du reste de la vallée de Grosne.

Dans cette entité paysagère sensible, le relief se complique et se forme d'un ensemble de collines ou de monts (mont Péjus), qui compartiment le paysage et qui offrent une multiplicité de perceptions (en hauteur, de part et d'autre du ruisseau de la Planche Chaillot ou dans le fond de vallée).

Les silhouettes urbaines de Curtil-sous-Burnand et ses hameaux, animent le paysage et sont particulièrement sensibles. Le Château de Burnand (limitrophe au territoire de la CCESG) apparaît également comme un point de repère patrimonial dans le paysage.

L'ensemble des ruisseaux émergent du relief et forment des sillons perpendiculaires à la côte, pour se jeter dans la Grosne (ruisseau de la Planche Caillot).

Les monts et les crêtes sont généralement couverts de boisement, ce qui contraste avec les pelouses calcaires, les prairies et les quelques parcelles viticoles situées sur les versants des reliefs ou encore les prairies bocagères en fond de vallon.



Silhouette de Curtil-sous-Burnand implantée au pied des collines de la côte chalonnaise et co-vibilités avec le village de Burnand et son château.



Des paysages marqués par la présence du bocage, d'arbres (isolés ou en alignement) et de forêts sur les hauteurs des collines.



Mont Péjus dominant le paysage.

1.2. LES ESPACES URBAINS

1.2.1. L'armature urbaine

- Typologie des espaces urbanisés (bourg, hameau, village)

Les communes du Nord du territoire sont organisées en bourgs et villages et comprennent très rarement des hameaux. Leur développement n'en est pas moins très étendu et diffus, à l'exception de Bresse-sur-Grosne dont l'enveloppe est plutôt compacte.

Les communes du Sud et de l'Ouest du territoire connaissent une organisation en nombreux hameaux autour d'un village principal. Malay, Etrigny ou Nanton, par exemple, possèdent trois hameaux de taille parfois similaire à un village. Cette typologie particulière est liée à un passé religieux et féodal.

- Une trame urbaine historique

La carte des Cassini, levée au 18^e siècle, montre bien l'existence très ancienne de la structure des lieux par l'habitat. Ces lieux urbanisés se répartissent à des distances n'excédant pas un à deux kilomètres et entretiennent des liens visuels. Le pays d'Art et d'Histoire « Entre Cluny et Tournus », dans sa charte architecturale et paysagère, présente une carte de co-visibilité, qui met en évidence la volonté de choisir un site de telle sorte qu'il soit visible du plus proche et vice-versa. Jusqu'au XVIII^e siècle, ce document était dessiné par les curés qui montaient au sommet du clocher du village pour l'établir. Ainsi on observe plus de hameaux sur l'Ouest du territoire.

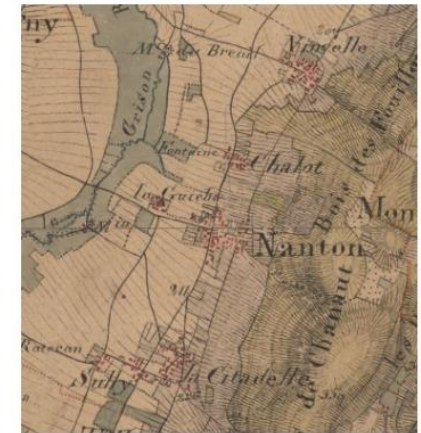
L'implantation des villages et des bourgs est également liée à l'eau (Cormatin, Savigny-sur-Grosne), aux reliefs (Curtill-sous-Burnand, Mancey), aux axes de déplacement (ensemble des hameaux de Nanton le long de la route du piémont de la Montagne de Sully), et parfois à ces trois éléments comme Boyer. Les villages se situent plus à proximité d'un cours d'eau que directement à ses abords pour se préserver des inondations.

Certains villages sont implantés à proximité de grands vignobles, il en est ainsi à Mancey, autour de Bresse-sur-Grosne et sur les coteaux à Etrigny et Laives. Les forêts sont très présentes sur le territoire et les habitations sont souvent limitrophes à ces massifs, ce qui a d'ailleurs faciliter la formation d'un maquis

pendant la seconde guerre mondiale. Sennecey-le-Grand est proche de la carrière qui existe depuis 1925 mais aujourd'hui séparé par l'autoroute de l'exploitation.



Carte des Cassini, XVIII^e siècle, Nanton



Carte d'état-major, 1820-1866, Nanton



Hameau, Vers



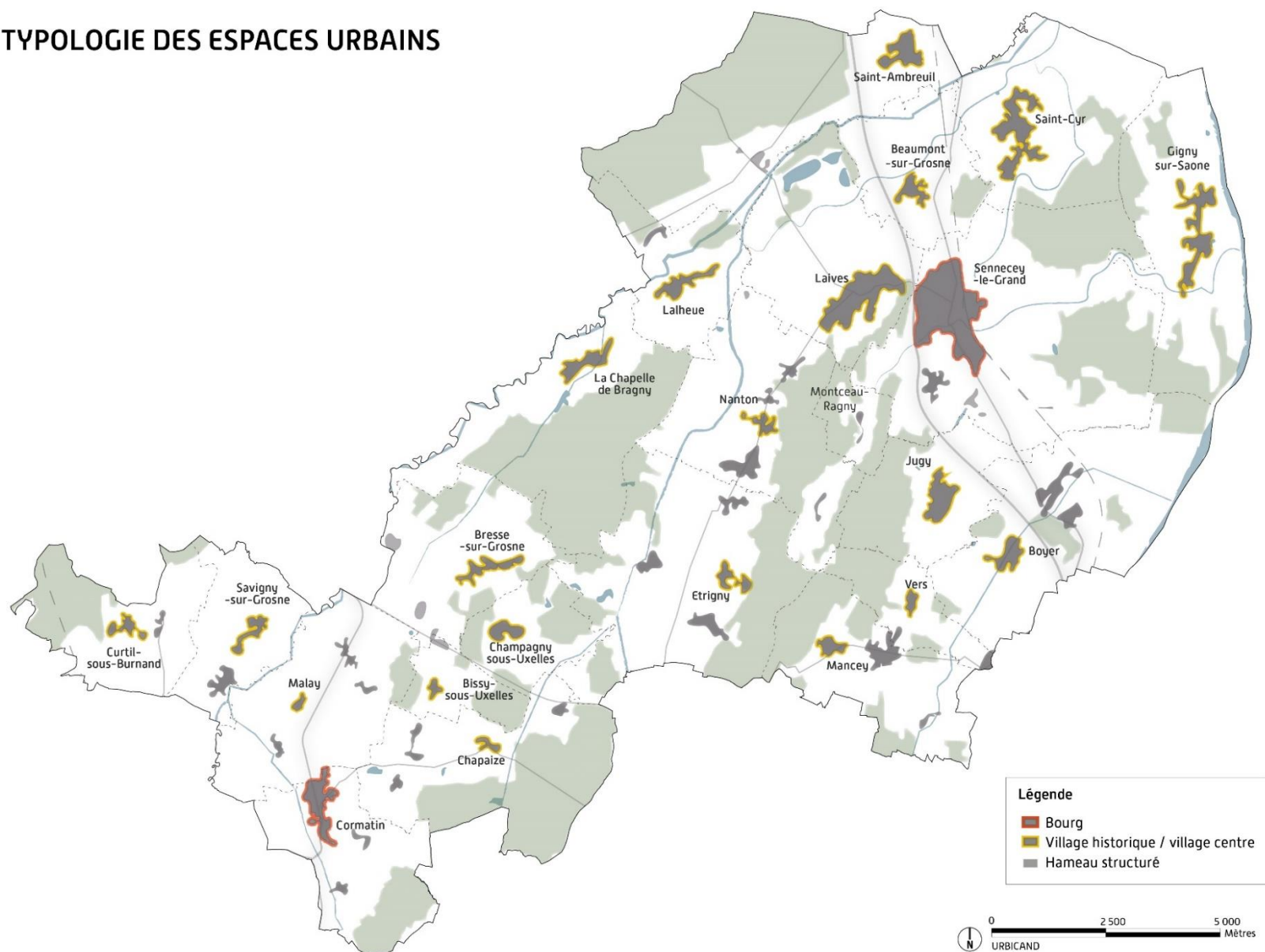
Carte de visibilité,
(source : « Charte paysagère et architecturale du Pays d'art et d'histoire « Entre Cluny et Tournus », chapitre « Bourgs, villages, hameaux », p.2) >>>



Chapelet de hameaux, Nanton aujourd'hui

Une armature urbaine organisée autour de deux bourgs, de villages et de hameaux plus ou moins structurés.

TYPOLOGIE DES ESPACES URBAINS



1.2.2. Les modes d'implantation des villages, des hameaux et des bourgs

L'implantation des villages et des bourgs tire parti de la topographie et/ou d'une situation stratégique pour exploiter les ressources naturelles proches (champs, eau, forêt). Selon leur implantation, la perception des silhouettes urbaines est plus ou moins sensible dans le paysage. Sur ce territoire, on rencontre principalement quatre types d'implantations :

- Les villages de plaine, notamment dans le Val de Saône et la vallée de la Grosne, sont Saint-Ambreuil, Saint-Cyr, Beaumont-sur-Grosne, Gigny-sur-Saône, Sennecey-le-Grand (partie Est) et certains hameaux de Boyer ;
- Les villages en éperon, qui s'implantent à mi-pente des versants des Monts du mâconnais, sur la côtère de la Grosne, sur les collines et les buttes du Clunisois (exemple : Champagny-sous-Uxelles) ;
- Les villages et hameaux en fond de vallée comme Mancey, Montceaux-Ragny ou encore Corlay ;
- Les villages sur l'eau comme Cormatin, Savigny-sur-Grosne et certains hameaux.

Les implantations peuvent induire des typo-morphologies urbaines, mais ce n'est pas systématique. La plupart des villages de plaine ont une morphologie diffuse, liée à l'absence de contrainte de topographie, mais Beaumont-sur-Grosne, avec sa morphologie compacte, montre que le fait de ne pas avoir de limite géographique n'est pas une raison de s'étendre même



Village de Plaine : Gigny-sur-Saône, des franges urbaines sensibles et Saint-Cyr (photo aérienne)

si pour autant son développement a été contraint par le passage de la D906 à l'Est et des risques d'inondation à l'Ouest.



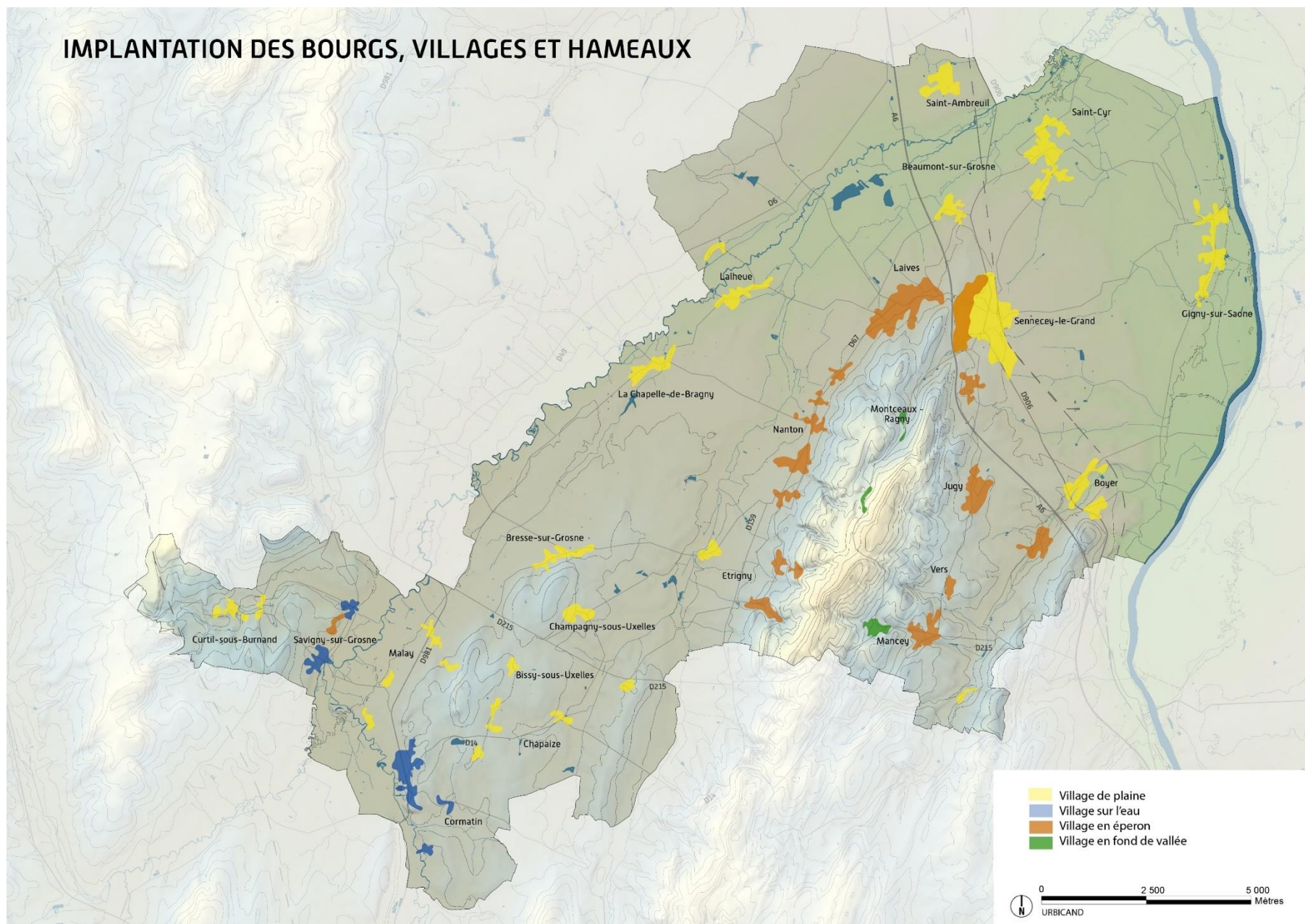
Village en éperon : Etrigny, une silhouette dominant le paysage et Laives (photo aérienne)



Village de fond de Vallée : Mancey et Corlay (photo aérienne)



Village sur l'eau : Cormatin, une accroche à la Grosne.



1.2.3. Des typo-morphologies urbaines géographiquement différenciées

Les morphologies urbaines permettent de comprendre l'armature urbaine des bourgs et des villages. Leur étude permet de prévoir les tendances de développement et de faire des propositions alternatives pour accompagner les communes dans leurs aménagements futurs.

Quatre types de morphologies se distinguent sur le territoire :

- Les villages « rue » : les constructions sont organisées autour d'une rue principale et de quelques rues perpendiculaires secondaires ;
- Les villages diffus de la plaine de Saône dont le développement est contraint et généralement lié au risque d'inondation. Ces villages se sont constitués autour d'intersections ;
- Les villages / hameaux denses et compacts. Cette morphologie plus ancienne est liée à la nécessité de se défendre et permet également de constituer un ensemble protégeant des éléments naturels et du vent en particulier ;
- Les villages « boucles », souvent liés à la topographie, présentent une structure intéressante dans leur évolution possible.

Dans le cadre du développement de chacune de ces morphologies de villages, les enjeux suivants peuvent être formulés :

- Maintenir dans leur limite le développement des bourgs, des villages et des hameaux à la structure urbaine diffuse et des villages rues ;
- Restructurer les villages et hameaux à l'armature urbaine diffuse ;
- Pour les villages « boucles », deux possibilités : densifier au sein des boucles ou au contraire, maintenir les cœurs verts ;
- Pour le village compact, maintenir les limites et poursuivre la densification.



Village rue : Lalheue

Une armature urbaine organisée de part et d'autre d'une rue principale qui consomme de l'espace et n'invite pas à l'arrêt.

Risques :

- l'étiement linéaire.
- si la rue ne connaît pas de dilatation sous la forme d'un espace public, le village n'invite pas à s'arrêter.



Village diffus : Saint-Cyr

Une armature urbaine morcelée interrogeant la vocation des espaces agricoles de proximité et questionnant la centralité du village.

Risques :

- consommation de foncier.
- absence d'identité.

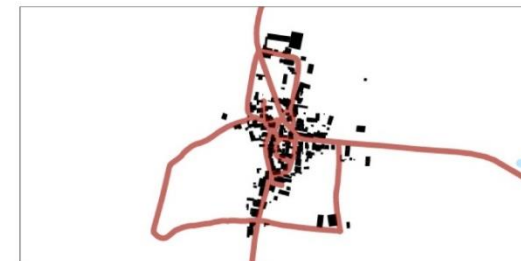


Village «boucle» : Curtil-sous-Burnand

Une armature «étagée» suivant la topographie et laissant apparaître des cœurs d'îlots verts.

Avantages :

- identité forte
- possibilité de laisser les cœurs verts ou de densifier dans les limites établies.



Village compact : Bissy-sous-Uxelles

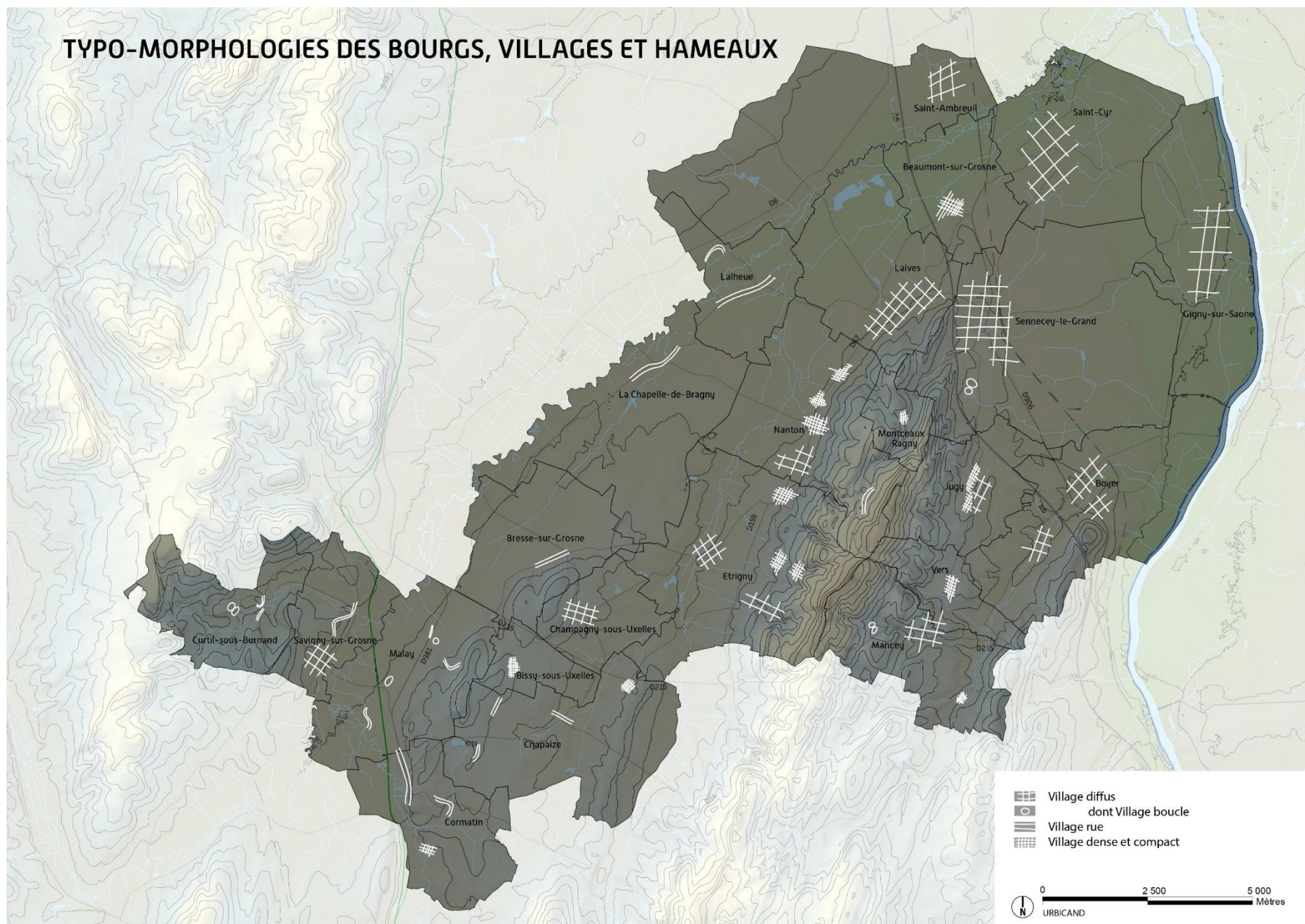
Une armature urbaine radioconcentrique.

Avantages :

- peu de consommation de foncier
- identité forte

Difficulté :

- comment développer le village ?



1.2.4. Des paysages urbains qualitatifs animant le paysage

Le paysage de la communauté de commune Entre Saône et Grosne est particulièrement intact et préservé de l'urbanisation, en particulier à l'Ouest du territoire où les villages et hameaux ont connu peu de constructions nouvelles. On peut ainsi apprécier l'authenticité des formes urbaines et architecturales, ainsi que l'usage de la pierre.

- De belles enveloppes visuelles et de nombreux secteurs de co-visibilité urbaine

La topographie permet de profiter de vues lointaines et dégagées sur les différents paysages (plaines, bocages, vallées...) et met souvent en relation visuelle plusieurs hameaux ou villages, notamment dans la basse Grosne, les monts du mâconnais et le secteur de la Cote, où les secteurs de co-visibilité sont les plus importants.

- Des silhouettes urbaines remarquables

De nombreuses silhouettes urbaines qualitatives animent les paysages du territoire. Deux types peuvent être définies : celles qui sont intactes et qui nous invitent à voyager dans le temps et celles qui sont particulièrement bien intégrées dans le paysage grâce à la végétation. Les silhouettes délicates, ou peu intégrées, résultent généralement d'une urbanisation en dehors du site d'implantation originel du bourg, du village ou du hameau et/ou de l'usage de matériaux aux tons en rupture avec l'environnement, c'est par exemple le cas des constructions situées sur le coteau (à Cormatin ou Laives) ou en extension urbaine, en dehors du bourg, pour les bâtiments agricoles.

- Des entrées de ville patrimoniales

Certaines entrées de ville ressemblent à de vraies mises en scène patrimoniales. Il s'agit souvent d'espaces libres plantés ou boisés qui participent à la mise en valeur des bâtiments d'entrée. Comme à Bresse-sur-Grosne, par exemple, où la prairie souligne l'implantation de l'église perpendiculairement à la route pour mieux marquer la verticalité du clocher, conçu comme un point d'orgue central à la composition. Le bâti à gauche fermant la perspective pour affirmer l'ouverture de la vue sur le côté droit.

Entrées de ville de qualité



Bresse-sur-Grosne



Malay

Silo de Sennecey-le-Grand



Jugy, vue vers le Nord

LES QUALITÉS URBAINES ET PAYSAGÈRES

Silhouettes intactes



Chapaize



Entrée Nord, Colombier-le-Haut, Bresse-sur-Grosne

Silhouette intégrée dans le paysage

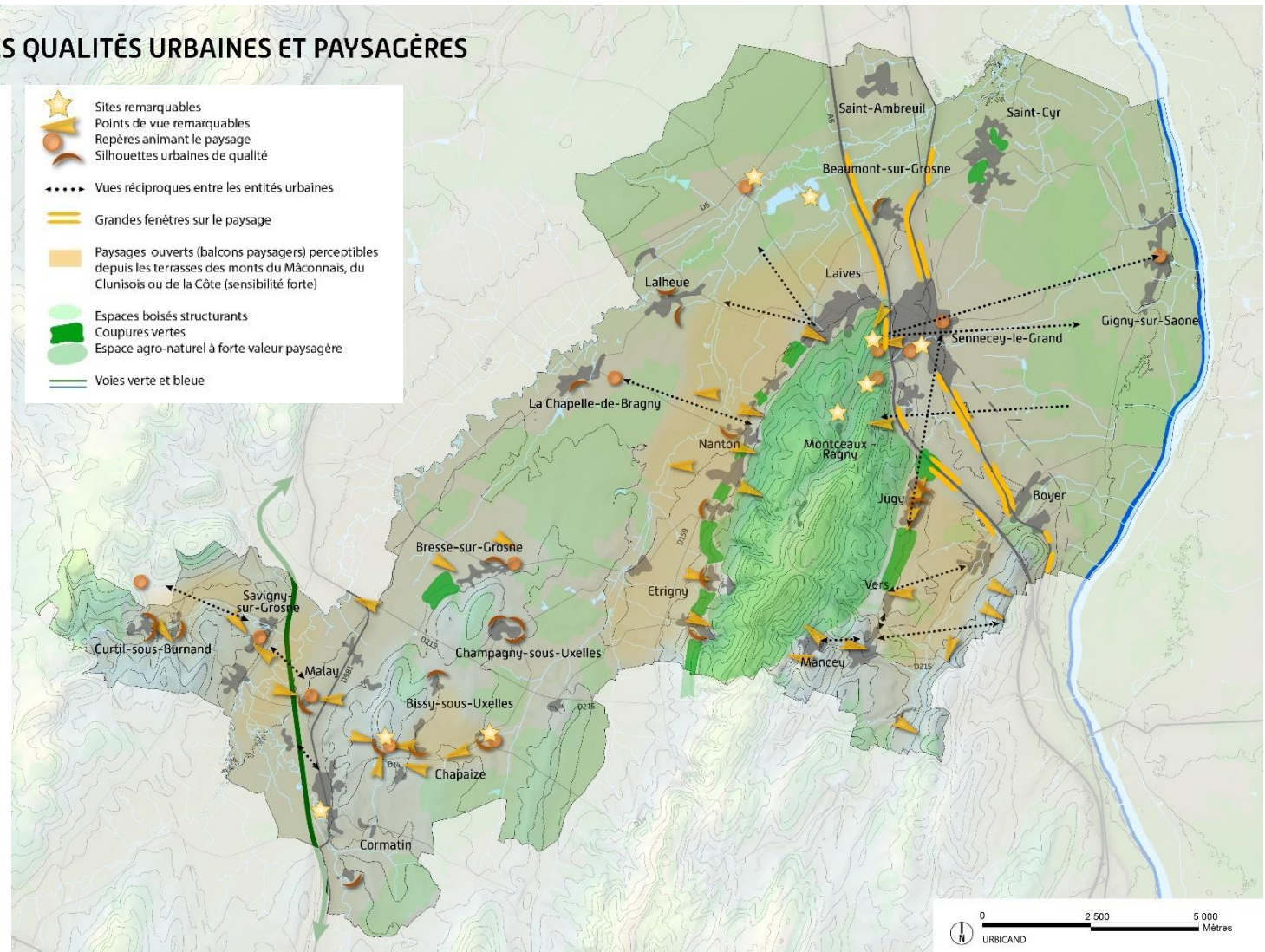


Lalheue

Silhouette de qualité animant le paysage



Château d'Uxelles, Chapaize



- Des points de vue sur le grand paysage

La topographie permet de profiter de vues sur le grand paysage : plaine, coteaux et vallons sont mis en perspective. Quand l'architecture vernaculaire est préservée, qu'un élément vertical repère comme un clocher se dégage, qu'un mur en pierre vient structurer le paysage en dialoguant avec la végétation, on peut parler de point de vue remarquable comme ci-contre à Laives.

- Repères urbains à préserver / points de vue à grand échelle à préserver

En plus des nombreux clochers, quelques repères animent le paysage. On notera en particulier : le château d'eau de La Chapelle-de-Bragny ou celui de Gigny-sur-Saône, l'église Saint Martin de Laives sur le mont Saint Martin ou encore la tour de Chapaize sont autant de points hauts qui, permettent de se repérer, structurent le paysage et le subliment dans le cas des bâtiments patrimoniaux (Eglise, tour...). L'église Saint-Martin de Laives sur le mont Saint Martin fait le lien entre l'Est et l'Ouest du territoire puisqu'elle est visible aussi bien depuis Laives que depuis Gigny-sur Saône. Elle est également visible en entrée de ville Sud de Sennecey, depuis la départementale D906. Elle constitue le point d'orgue de nombreuses rues en se trouvant au centre de la perspective et offre des vues sur les monts du Jura et sur le mont Blanc.

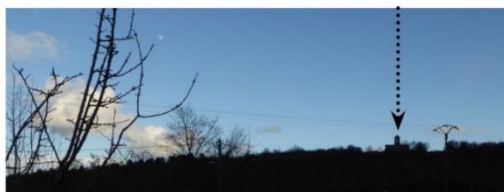
Points de repères



Nanton, château d'eau de La Chapelle de Bragny



Eglise Saint-Martin de Laives depuis Sennecey-le-Grand



Eglise Saint-Martin de Laives depuis Laives

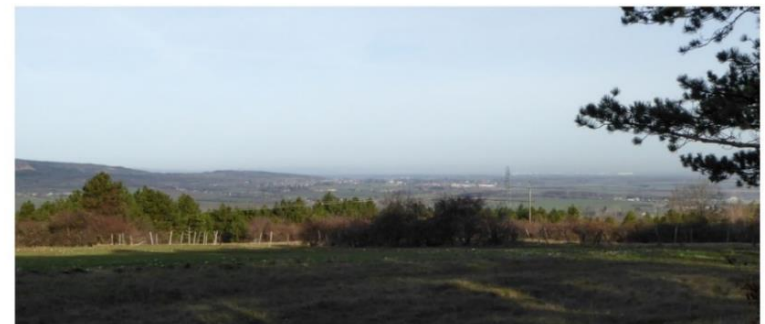


Eglise Saint-Martin de Laives depuis Sennecey-le-Grand

Points de vue remarquables



Des vues dégagées sur la Basse Grosne, Laives, Eglise Saint-Martin



Des vues dégagées sur le val de Saône, Boyer



Des vues dégagées sur la vallée de la Natouze, Boyer

1.2.5. Deux pôles, le premier : Sennecey-le-Grand

- Structure et organisation urbaine

Sennecey-le-Grand fut d'abord un village rue organisé autour d'un château, rejoint au fil du temps par le hameau de Saint-Julien (avec son château) et celui du vieux moulin, comme le montre la carte de l'Etat-major (1820-1866). Le passage de la photo aérienne de 1962 et à celle de 2014, présente l'arrivée de l'autoroute qui limite le développement de l'urbanisation à l'Ouest et encadre le développement des lotissements. Les zones artisanales se sont développées à l'Est puis au niveau de l'entrée Sud.

Ce « village-rue » historique s'est étoffé au fil des décennies selon le principe du « zoning », c'est-à-dire, en regroupant les fonctions dans les mêmes secteurs, principe fréquent dans l'urbanisme des années 70-80. On trouve ainsi une zone commerciale, une zone artisanale, des zones résidentielles et une zone d'équipements à l'Ouest organisée le long de la rue des Mûriers.

- Enjeux

A l'échelle de cette commune, cette répartition des fonctions ne semble pas poser de grandes difficultés au vu des distances qui sont faibles. Mais la question se pose tout de même de la poursuite de l'aménagement sur ce mode de développement. La commune souhaite-t-elle plus de mixité fonctionnelle ? Est-ce possible au regard du foncier disponible et de l'organisation urbaine actuelle ?

En coeur de bourg, la question de la mutation de certains secteurs urbains se pose : le « marché aux affaires » par exemple est sous-occupé et de nombreuses dents creuses, souvent d'anciens parcs de grandes propriétés, pourraient connaître un devenir différent de leur situation actuelle. A ces surfaces s'ajoutent des parcelles d'espaces verts qu'il faudra repositionner dans le contexte général afin de décider de leur maintien ou de leur constructibilité.



1820-1866, Etat-major



1962



Lotissement, Rue des platanes, Sennecey-le-Grand



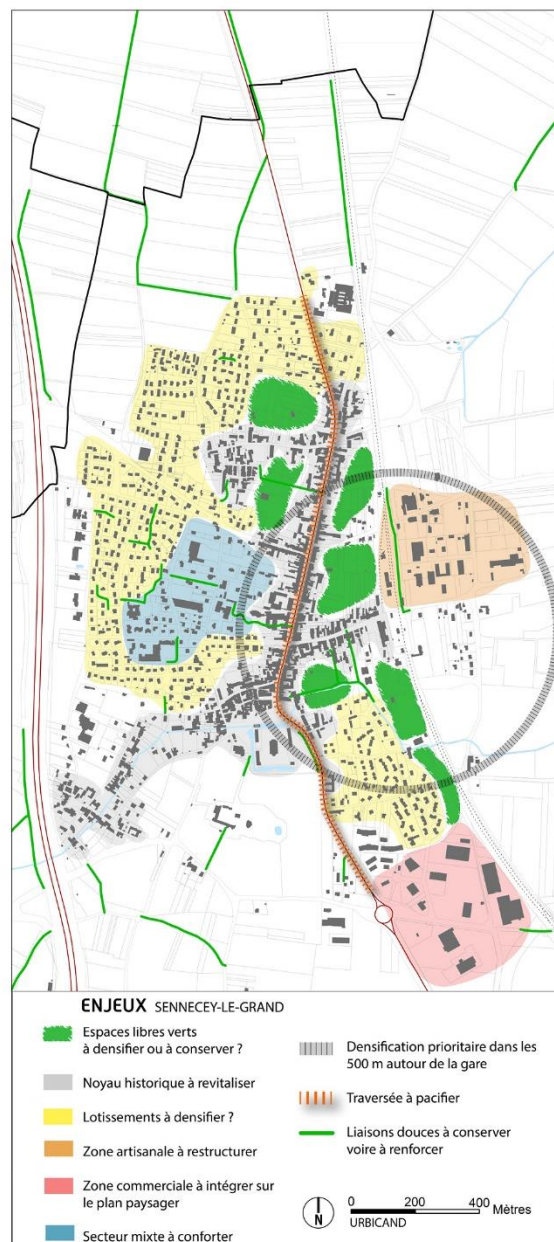
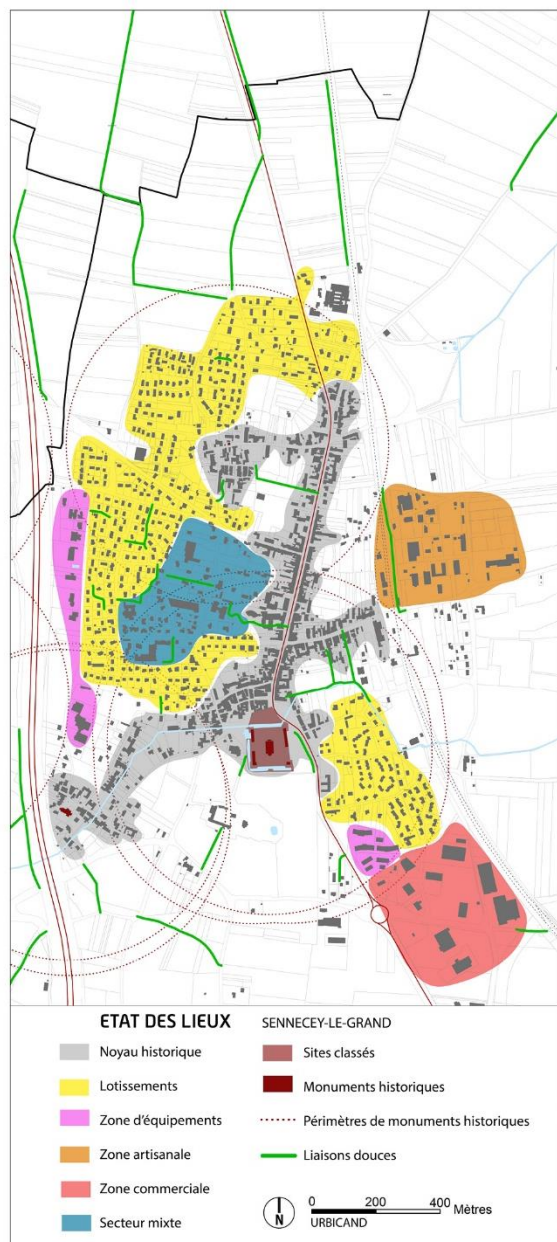
Equipements, Rue des mûriers, Sennecey-le-Grand



Lotissement, Allée de l'harmonie, Sennecey-le-Grand



2014



Marché aux affaires à Sennecey-le-Grand



Terres qualitatives en milieu urbain, Pépiniériste, Sennecey-le-Grand



Qualités des liaisons douces délimitant de grands parcs boisés, Sennecey-le-Grand

1.2.6. Deux pôles, le deuxième : Cormatin

- Structure et organisation urbaine

Cormatin est un village rue qui s'est établi à l'intersection de la Grosne et de la route départementale (D981), comme le montre bien la carte des Cassini et la carte de l'Etat-major (1820-1866). Le passage de la photo aérienne de 1962 à celle de 2014, retrace le développement des lotissements à l'Est sur le coteau de Cormatin comme la rénovation du château et de son parc à partir des années 1980.

A noter également le développement urbain en entrée de ville (avec au Nord, une zone artisanale et au Sud un tissu pavillonnaire). Sur la partie Nord/Est du village à proximité de la Grosne, la commune a également développé une zone d'équipement et un camping.

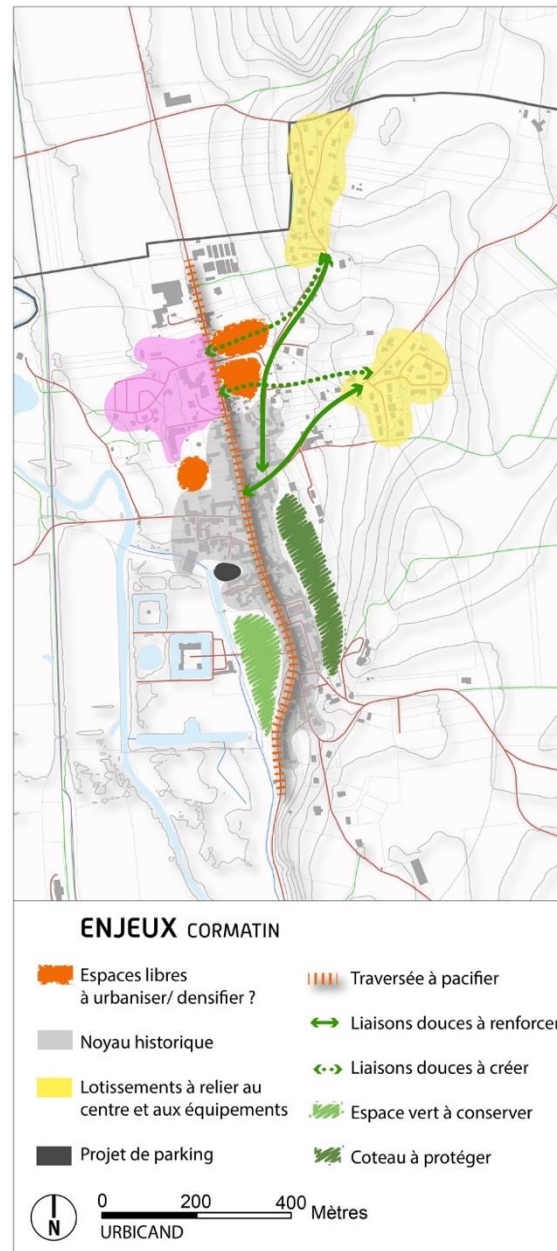
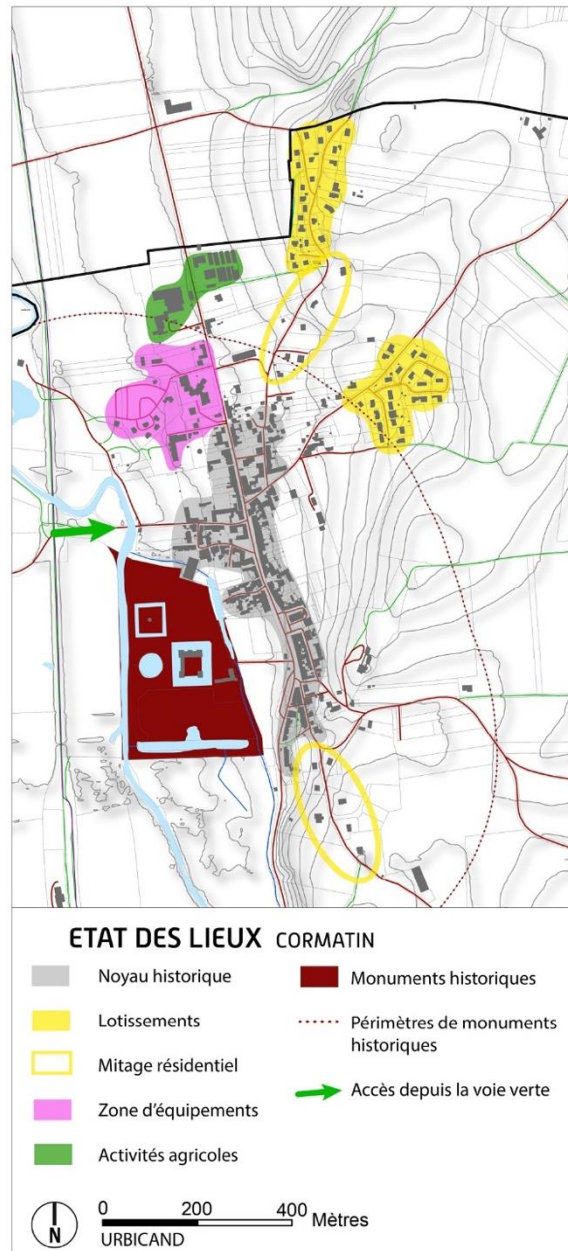
Le passage de l'ancienne voie ferrée transformée en voie verte à l'ouest de la ville est un atout pour la commune.

Le château et son parc occupent une part importante de la surface urbanisée de la commune. Ils donnent un cachet patrimonial non négligeable au bourg et participent au paysage urbain de la rue principale.

- Enjeux

La question du développement de Cormatin se pose au regard de la topographie qui contraint fortement les possibilités de développement avec, à l'Ouest, la Grosne, et à l'Est un coteau relativement éloigné de la centralité. Il est souhaitable de limiter le développement à l'Est et de rester dans l'enveloppe urbaine existante, dans laquelle il reste des espaces libres dont il faudra étudier la possible urbanisation. Ces nouveaux ensembles bâtis devront intégrer des liaisons douces permettant de relier les lotissements du coteau au secteur des équipements et à la rue principale.





Architecture vernaculaire dans la rue perpendiculaire à la principale, Cormatin



Rue principale, qualité des espaces publics, balcon sur le château, Cormatin



Rue principale, difficiles espaces publics d'un village rue, Cormatin

1.2.7. Des villages et des bourgs de caractère

• Un patrimoine paysager et urbain remarquable

Ce patrimoine, apparaissant souvent comme intact et dans la plupart des cas entretenu, donne une identité forte au territoire. De nombreux châteaux de styles et d'époques très différentes offrent autant de beaux exemples d'implantation et de pittoresques rapports au paysage. Ce dialogue entre la pierre et la végétation participe à la structure du paysage et permet de mettre en valeur ses caractéristiques topographiques.

On dénombre ainsi :

- 31 monuments historiques (églises, châteaux, chapelles, menhir, croix) ;
- 4 sites classés (cimetière de l'église de Chapaize, Chêne du Tremblay de Mancey, Roche « Pas de St-George » à Vers) ;
- 1 site inscrit sur la commune de Montceaux-Ragny (1992) ;
- 6 communes intégrées au Pays d'Art et d'Histoire « Entre Cluny et Tournus ».

Ce patrimoine constitue également un réseau de repères visuels horizontaux ou verticaux qui permettent de se situer dans le paysage, ainsi l'église St-Martin, la tour de Chapaize ou encore l'abbaye de la Ferté.

Sur le plan paysager on notera de beaux arbres remarquables (Hameau de Gemaugue à Chapaize, à Gigny-sur-Saône ou encore à Sennecey-le-Grand, par exemple, où persistent de grands parcs et de grands sujets) et des beaux alignements d'arbres (Bresse-sur-Grosne, Sennecey-le-Grand ou Saint-Ambreuil). Les verticales des sujets isolés structurent le paysage quand les alignements de verticales, le long des routes et des chemins ruraux, offrent de beaux cadrages sur le paysage ou le patrimoine.



Château de la Ferté, **partiellement classé**



Château de Ruffey, Sennecey-le-Grand, **Inscrit**



Château de Bresse-sur-Grosne, **partiellement inscrit**



Château de Lamartine, Cormatin, **partiellement classé**

Alignements d'arbres remarquables



Alignement d'arbres, Chapaize



Entrée Nord-Est de Bresse-sur-Grosne



Place de l'église, Sennecey-le-Grand



Avenue Alsace Lorraine, Sennecey-le-Grand



D 906, Entrée Sud de Sennecey-le-Grand

Arbres remarquables



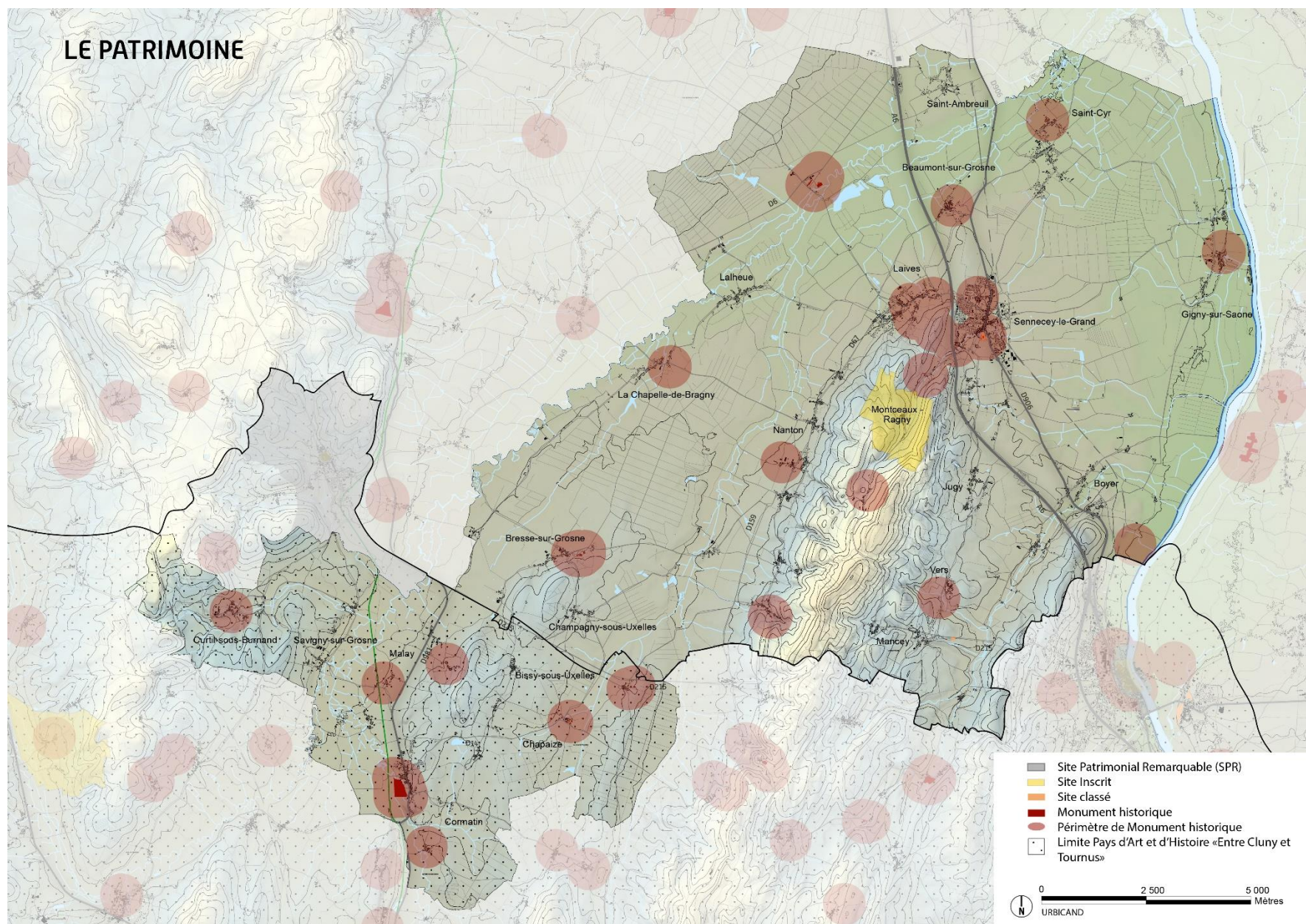
Chapaize



Gigny-sur-Saône



Saint-Ambreuil



PROTECTION	LIBELLE	DATE ARRET	COMMUNE
Classé	Chêne du "Tremblay" à Mancey	23/04/1932	MANCEY
Classé	Roche "Pas de Saint-Georges" à Vers	28/12/1936	VERS
Classé	Esplanade de l'ancien château à Sennecey-le-Grand	12/04/1938	SENNECEY-LE-GRAND
Classé	Cimetière de l'église de Chapaize	26/04/1941	CHAPAIZE

IMMEUBLE	PROTECTION	DATE DE PROTECTION	SURFACE	COMMUNE	TYPE DE SERVITUDE	STATUT	CATEGORIE ARCHITECTURE	PERIODE
Eglise de l'Assomption	Inscrit	03/03/1986	369	BEAUMONT-SUR-GROSNE	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Menhir dit La Pierre Fiche	Classé	23/02/1923	6	BOYER	rayon de 500 m	privé	architecture funéraire - commémorative - votive	Préhistoire
Château	Partiellement Inscrit	21/03/1983	3561	BRESSE-SUR-GROSNE	rayon de 500 m	privé	architecture domestique	Moyen Age
Eglise de Lancharre	Classé	08/09/1930	251	CHAPAIZE	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Eglise Saint - Martin	Classé	1862/01/01	588	CHAPAIZE	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	
Presbytère situé dans le bourg à l'est de l'église	Inscrit	06/02/1941	199	CHAPAIZE	rayon de 500 m	privé	architecture domestique	Temps modernes
Tuilerie	Inscrit	24/01/1947	473	CHAPAIZE	rayon de 500 m	privé	architecture industrielle	Temps modernes
Château de Cormatin	Partiellement Classé	1862	101307	CORMATIN	rayon de 500 m	privé	architecture domestique	
Eglise de Chazelles	Inscrit	29/10/1926	144	CORMATIN	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Eglise Saint Pierre	Inscrit	23/02/1993	296	CURTIL-SOUS-BURNAND	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Château de Balleure	Inscrit	1941/12/22	750	ETRIGNY	rayon de 500 m	privé	architecture domestique	
Château de l'Eperviere	Partiellement Inscrit	23/07/1976	873	GIGNY-SUR-SAONE	rayon de 500 m	privé	architecture domestique	Temps modernes
Château	Partiellement Classé	25/02/1974	2392	LA CHAPELLE-DE-BRAGNY	rayon de 500 m	privé	architecture domestique	Moyen Age
Chapelle de Lenoux	Classé	05/07/1996	64	LAIVES	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Eglise Saint Martin	Inscrit	23/02/1993	682	LAIVES	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Temps modernes
Eglise Saint Martin (ancienne)	Classé	26/05/1905	519	LAIVES	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Manoir de Sermaisey	Partiellement Inscrit	23/04/1947	468	LAIVES	rayon de 500 m	privé	architecture domestique	Moyen Age
Porte avec niche sculptée et statue de Saint-Antoine	Inscrit	08/05/1928	0	LAIVES	rayon de 500 m	privé	catégorie non connue	Moyen Age
Eglise d'Ougy	Classé	27/09/1929	167	MALAY	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Eglise Sainte Marie Madeleine	Classé	16/06/1931	423	MALAY	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Chapelle de Corlay	Inscrit	04/07/1942	103	NANTON	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Temps modernes
Croix	Classé	30/11/1927	8	NANTON	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Temps modernes
Château de la Ferté	Partiellement Classé	05/07/1993	13018	SAINT-AMBREUIL	rayon de 500 m	privé	architecture religieuse	Temps modernes
Eglise Saint Cyr et Sainte Julitte	Inscrit	10/09/2001	411	SAINT-CYR	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age
Château (ancien)	Inscrit	1937/06/23	1559	SENNECEY-LE-GRAND	rayon de 500 m	public	architecture domestique	
Château de Ruffey	Inscrit	09/12/1946	1540	SENNECEY-LE-GRAND	rayon de 500 m	privé	architecture domestique	Moyen Age
Croix de Saint Julien de Sennecey	Inscrit	23/05/1927	1	SENNECEY-LE-GRAND	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Temps modernes
Eglise Saint Julien	Inscrit	1981/09/12	1151	SENNECEY-LE-GRAND	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	
Eglise Saint Julien (ancienne)	Classé	1862/12/31	586	SENNECEY-LE-GRAND	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	
Fontaine et lavoir	Inscrit	1941/09/10	62	SENNECEY-LE-GRAND	rayon de 500 m	public	architecture de l'administration ou de la vie publique	
Eglise Saint Felix	Inscrit	29/06/1987	89	VERS	rayon de 500 m	public	architecture religieuse	Moyen Age



Montceaux-Ragny, site inscrit



Château de Sennecey-le-Grand, site classé



Tour de Chapaize, site classé

• Des architectures spécifiques dans les cœurs historiques

La communauté de communes « Entre Saône et Grosne » présente un bâti vernaculaire de grande qualité. On distingue différents types en fonction de la situation géographique et de la taille des bourgs, villages ou hameaux :

1. Dans les bourgs, comme à Sennecey-le-Grand et Cormatin, la rue principale est composée de maisons de ville mitoyennes accueillant souvent des commerces en rez-de-chaussée. A Cormatin, il s'agit de maisons en bande simples. A Sennecey-le-Grand ces maisons sont constituées de porches qui donnent accès à des cours desservant un ensemble de maisons à l'arrière (voir le zoom page 44).

2. Dans les bourgs, villages et hameaux, la maison à galerie (R+1+comble) est très représentée, principalement dans l'Ouest du territoire puisqu'elle est liée à l'exploitation des vignes. Une galerie dite "mâconnaise" est un large balcon en pierre couvert, formant une coursive de circulation sur la façade principale de la maison, généralement exposée au Sud. L'accès est favorisé par un escalier en pierre. Au rez-de-chaussée, se trouvaient traditionnellement les caves à vin, ainsi que des remises et/ou des granges. Le volume de ces espaces est inclus dans le volume général pour éviter des prises au vent et pour se protéger du soleil. Ce principe de galerie peut être repris et retravaillé, tout en respectant le volume unitaire du bâti pour éviter les espaces tentaculaires ainsi que tout effet de verrue.

3. Les corps de ferme en L sont très présents en particulier à l'Est du territoire, en lien avec les pratiques culturelles de la plaine de Saône. Il pourrait être utile de réinterpréter leur forme dans le cadre de divisions parcellaires dédiées à l'habitat individuel afin qu'il soit groupé et donc plus économe.

4. Le territoire regorge également de belles propriétés organisées autour d'une cour ou d'un jardin et entourées d'un mur d'enceinte en pierre.

Ainsi les volumétries bâties varient en fonction des tissus urbains. La forte densité des centres et faubourgs a donné naissance à la maison de ville et le désir de maison individuelle isolée a engendré une faible densité des quartiers résidentiels. On observe qu'une faible densité réduit la spécificité et conduit souvent à la banalisation.

Les maisons de ville (1)



Maisons vigneronnes, Sennecey-le-grand



Maisons de ville donnant sur la rue principale, Sennecey-le-grand



Maisons mitoyennes de la rue principale, Cormatin

Les maisons à galerie (2)



Maisons vigneronnes à galerie, Curtil-sous-Burnand



Maison à galerie, Bresse-sur-Grosne



Maison à galerie, Chapaize



Maison à galerie, Laives

De beaux corps de fermes (3)



Ancienne ferme, Saint-Cyr



Corps de ferme en «L», Saint-Cyr



Ancienne ferme, Lalheue

Des grandes propriétés (4)



Belle propriété, Saint-Cyr



Belle propriété, Saint-Cyr



Belle propriété, Saint-Cyr

ZOOM

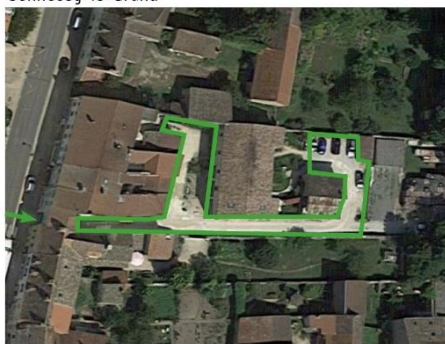
Maisons sur Cours

La maison sur cour est un gage de densité mais aussi de qualité :

- sa mitoyenneté fait baisser sa consommation en énergie.
- son retrait par rapport à la rue principale la protège du bruit de la circulation
- son accès, la cour, permet le partage d'un espace à usages multiples.



Exemple de cours en retrait de la rue principale, Sennecey-le-Grand



Exemple de cours, Sennecey-le-Grand



1. Porche d'entrée donnant sur la rue principale, Sennecey-le-Grand



2. Maisons sur cour, Sennecey-le-Grand



3. Rénovation d'une maison en deuxième rideau de cour, Sennecey-le-Grand

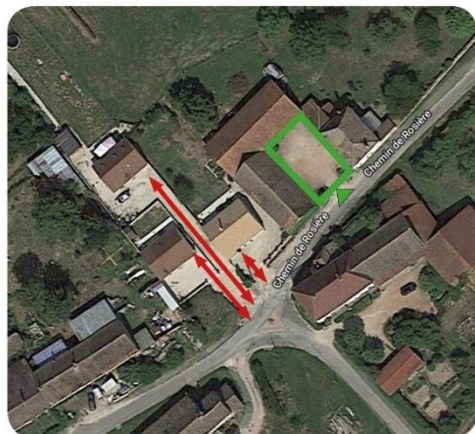
Maisons sur courées

La maison sur courée détient les mêmes qualités que la maison sur cour, mais ne possède pas de porche pour y accéder. C'est-à-dire que l'espace partagé d'accès est totalement ouvert sur la rue principale. Cela donne de vraies perspectives et profondeurs à la rue principale en cassant son aspect rectiligne.

Les pieds de façade sont souvent végétalisés car les accès sont rarement goudronnés mais plutôt en stabilisé, ce qui donne une dimension poétique à la venelle/courée. Ci-dessous un exemple à Sennecey-le-Grand, page suivante de beaux exemples à Laives également.



Exemple de courées prenant la forme de petites venelles, malheureusement sans débouché, Sennecey-le-Grand



ZOOM

Les corps de ferme, exemple de formes à réinterpréter pour structurer de l'habitat individuel groupé



Les divisions parcellaires actuelles répondent au désir de chacun d'avoir son indépendance et donc son propre chemin d'accès à sa maison. Cela génère pourtant d'importants coûts d'entretien (chemin et clôtures) et réduit l'espace à un accès alors qu'une cour peut aussi servir de lieu de vie et de rencontre.

On observe ci-contre des divisions parcellaires donnant accès à des terrains destinés à des maisons individuelles, pratique très fréquemment rencontrée. Dans le cas présent, si l'on regarde les formes bâties voisines, les fermes, même si elles ont a priori un propriétaire unique, pourraient aisément se transformer et accueillir plusieurs familles en leur offrant autant voire plus de place que dans le cadre d'une maison individuelle.



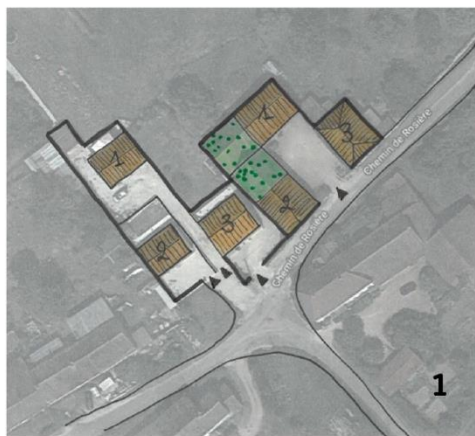
Chemin de rosières, Saint-Cyr



Les cours ricaut, Saint-Cyr

Le croquis n°1 montre que la forme de la ferme, plus compacte, permet tout autant d'aménager trois parcelles et trois maisons. Le croquis n°2 montre également, dans le cas d'une ferme en L, que l'on pourrait transformer cette forme architecturale en deux propriétés.

Si ces bâtiments ne sont pour l'instant pas à transformer, les nouvelles divisions parcellaires pourraient s'inspirer de ces formes bâties vernaculaires. On rejoint l'exemple précédent des maisons sur courées qui offrent l'indépendance tout en garantissant une certaine densité. A Laives également, la rue principale est composée de nombreuses courées perpendiculaires (en vert ci-dessous) qui desservent plusieurs maisons. Cette situation confère à la rue principale une grande originalité et une grande qualité.



Laives



ZOOM

Réhabilitation versus construction neuve



Belle rénovation, maisons en bande, Saint-Cyr



Maisons individuelles, Laives

Quels usages et intérêts de ces espaces interstitiels ?

Pour poursuivre sur le sujet de la transformation du bâti existant, ci-contre à Saint-Cyr un bel exemple de réhabilitation d'un corps de ferme en plusieurs logements. L'emploi de différentes couleurs permet de différencier les trois logements et la mitoyenneté de faire des économies d'énergie en réduisant le développé de façade.

Cette opération est mise en perspective avec une opération de construction neuve de maisons individuelles à Laives. Malgré la compacité du lotissement et l'accroche des maisons sur rue, c'est une forme bâtie unique qui est reproduite et qui banalise le cadre de vie. On peut, en outre, se poser la question de l'intérêt de murs pignons aveugles.



ZOOM

Tentative de se rapprocher de l'architecture vernaculaire



Réinterprétation de l'architecture traditionnelle, Malay



Zoom : Maison récente qui réinterprète quelques principes de l'architecture vernaculaire : avancée/galerie et brisure de toit, Malay

Rares sont les tentatives de réinterprétation de l'habitat vernaculaire. La tendance, comme on le verra par la suite, est à la simplification des volumes et des matériaux.

A Malay, une construction récente en entrée de village a essayé d'emprunter quelques éléments à l'architecture locale et on voit bien que cette prise en compte d'une forme de complexité mène à une certaine richesse architecturale. A noter également l'importance de la couleur d'enduit qui permet une meilleure intégration dans le paysage.

- **Un petit patrimoine vernaculaire vecteur d'identité**

Le petit patrimoine de ce territoire, riche et particulièrement préservé, traduit les usages et les traditions locales. Il est composé de :

- Petit patrimoine lié à l'eau : les lavoirs, les fontaines, les abreuvoirs, les puits ou encore les ponts en pierre. Il révèle une grande richesse, tant en nombre qu'en diversité architecturale. En effet, dans son étude sur l'ancien périmètre de la Communauté de communes (soit 17 communes), le CAUE 71 recense 11 lavoirs en impluvium, 5 lavoirs en voûte d'ogive, 2 lavoirs habitations, 5 lavoirs couverts ouvragés, 7 lavoirs couverts simples, 13 lavoirs de plein air et 6 abreuvoirs. La carte de repérage réalisée par le CAUE 71 (voir page suivante) montre une répartition de ces équipements essentiellement sur les coteaux des monts du mâconnais. Ceci s'explique notamment par l'existence de nombreuses sources et fontaines. A remarquer également la présence de nombreux puits sur la plaine de Saône qui s'explique notamment par la proximité de la nappe phréatique affleurante ;
- Petit patrimoine religieux : les croix, les calvaires, les oratoires, les statues et les chapelles. La carte de repérage (du CAUE 71) des croix et des calvaires, montre bien que la plupart des chemins étaient autrefois balisés par des croix, qu'il s'agisse de repérage, de marquage d'une station entre deux endroits, d'un lieu de commémoration ou d'un lieu de procession. La carte des Chapelles établi par le CAUE montre qu'elles sont concentrées sur l'éperon Nord des monts du Mâconnais ;
- Petit patrimoine lié aux activités agricoles, au commerce et à l'artisanat : les poids publics, les fours à pain, les cadoles ou encore les maisons de vignes ;
- Petit patrimoine lié à l'organisation de l'espace : les bornes et les murs en pierre ;
- D'autres éléments de petit patrimoine : les pigeonniers, les escaliers ou encore les porches.

Petit patrimoine lié à l'eau



Pont de pierre, Lalheue



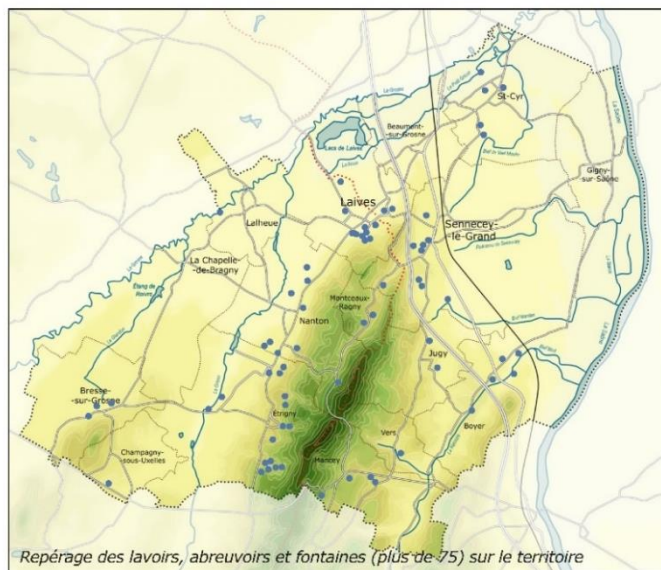
Lavoir, Boyer



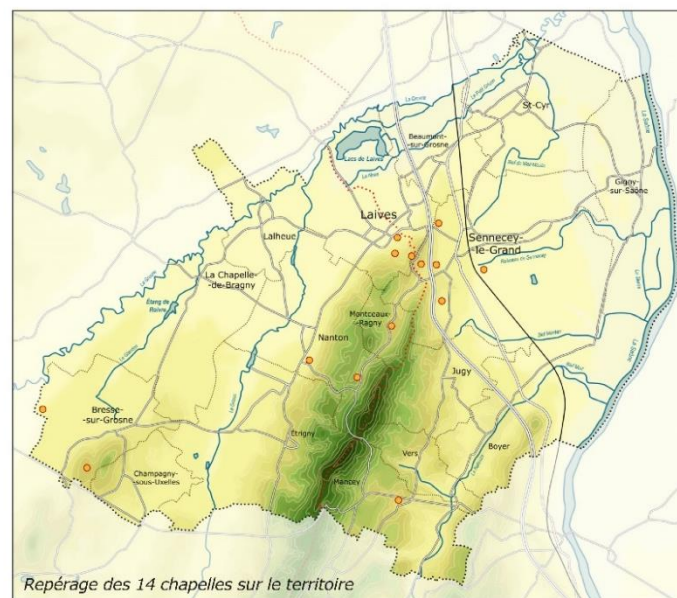
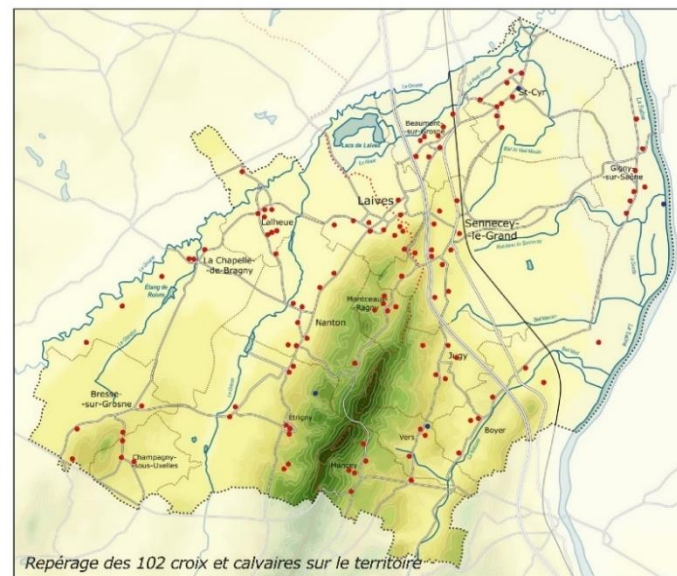
Lavoir, Jugy



Puits, Sennecey-le-Grand



Petit patrimoine de la communauté de communes Entre Saône-et-Grosne



Petit patrimoine de la communauté de communes Entre Saône-et-Grosne



Petit patrimoine religieux, Chapaize



Petit patrimoine lié à l'organisation de l'espace, mur à Montceau-Ragny



Petit patrimoine lié à l'activité agricole, Murs en pierre, Bresse-sur-Grosne



Autres éléments de petit patrimoine, Porche, Nanton

- Des espaces publics de qualité

Les espaces publics sont très différents en fonction de leur situation dans les bourgs, hameaux et villages :

- Dans les centres de bourgs, ils sont très minéraux et constitués de murs et de bâtiments implantés sur rue. La dilatation ponctuelle de la rue permet d'amener une respiration en plantant quelques arbres comme à Sennecey-le-Grand ;
- Dans les « faubourgs » et les villages, les maisons sont souvent en retrait et c'est un mur sur rue et/ou une grille qui organise l'espace public ;
- Dans les hameaux, il n'y a pas forcément de clôture et le bâti est mis en scène ;
- Dans les lotissements (quartiers en extension urbaine), l'ambiance est mixte, les clôtures sont à la fois végétales et minérales et les espaces sont presque toujours cloisonnés. La maison est toujours en retrait.

Frugale et simple, l'association de la pierre et du vert du gazon donnent de grandes qualités aux espaces publics. Ce sont les villages de l'Ouest qui connaissent les espaces publics les plus dilatés avec des voiries accompagnées de larges bandes enherbées dans lesquelles sont parfois aménagées des cheminements piétons.

Un espace public est récurrent dans ce territoire : la place à platanes (ci-contre). Le bâti marque très souvent les limites de cet espace et les arbres le structurent, ce sont souvent des places anciennes de qualités.

On remarquera combien l'architecture des anciens services (lavoirs, puits...) a contribué à structurer des espaces publics de qualité et combien les services actuels ne parviennent que rarement aux mêmes résultats (voir zoom page 51).

Espace public récurrent : La place à Platanes



Eglise Saint-Julien, Sennecey-le-Grand



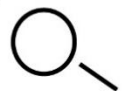
Boyer



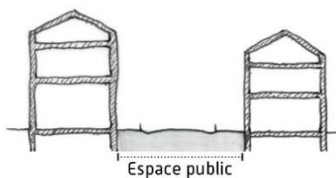
Jugy



Saint-Ambreuil

**ZOOM**

Typologies de rues dans les coeurs de bourgs, villages et hameaux



Espace public

Bâti sur rue >

Rue minérale, Sennecey-le-Grand



Elargissement et plantations, Sennecey-le-Grand



Espace public

Bâti en retrait, murs en pierre, clôtures variées >

Murs en pierre et bande enherbée, Montceaux-Ragny

**Parallèle avec les rues d'extensions urbaines**

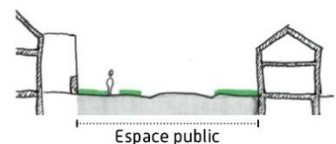
Maisons individuelles en retrait et leurs clôtures, Saint-Ambreuil

**Bâti en retrait mais alignement des façades >**

Limite de murs en pierres, Bresse-sur-Grosne



Inconfort des limites indéfinies, Mancey



Espace public

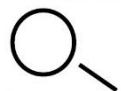
Alternance de bâti sur rue et de bâti en retrait, espace public dilaté avec bandes enherbées >

Aménagement de liaisons douces dans les bandes enherbées, Saint-Cyr



Alternance de bâtis sur rue et de murs, Saint-Cyr





ZOOM

Intégration des services dans les espaces publics



De l'utilité du partage des services dans la définition de l'espace public, Sennecey-le-Grand



Un aménagement des services peu intégré dans la définition des espaces publics, Lalheue



Espace public singulier, Théâtre de verdure, Montceaux-Ragny



Intégration difficile de l'arrêt de bus (couleur, volumétrie, situation), Jugy



Des usages peu définis et manquant de cohérence, Lalheue



Belle intégration d'un service, boîte à livres, Jugy



Qualité des aménagements d'espaces publics liée à la présence de l'eau, d'un mur en pierre et d'une bande enherbée – Laives

1.3. TENDANCE ET ÉVOLUTION

1.3.1. Des paysages en mouvement

• Une simplification des paysages

En l'espace de cinquante ans, les bocages, notamment dans la plaine de Saône et dans la vallée du Grison, ont considérablement disparus. Les haies, les arbres et le petit patrimoine lié aux exploitations agricoles et viticoles, murets et cadoles par exemple, ne structurent plus le paysage qui s'est appauvri à la fois sur le plan de la biodiversité et pour le regard.



Vignes intensives – disparition du patrimoine,
Saint-Gengoux-de-Cissé



Patrimoine des vignes (murets, cadole...),
Bresse-sur-Grosne



Qualité du bocage,
Bresse-sur-Grosne



Simplification du paysage,
Chapaize



Simplification des paysages,
Vallée du Grison côté plaine de Saône (Saint-Cyr)



Simplification des paysages,
Vallée de la Grosne (La Chapelle-de-Bragny)



Mitage et étirement
urbain linéaire : Agrandissement des parcelles
et disparition du bocage



Étirement urbain
linéaire : Développement
des infrastructures
agricoles : Agrandissement
des parcelles et
disparition du
bocage

- **Une artificialisation progressive des sols**

L'évaluation de la consommation foncière entre 2003 et 2014 (11 ans) a été réalisée sur la base de la photo-interprétation de la BD Topo IGN fonds de 2014 et de la BD ortho 2003 et 2014¹.

Cette analyse permet de repérer très précisément les surfaces agricoles, naturelles et forestières cédées pour artificialisation (pour un usage à destination de l'habitat, d'activités économiques dont les bâtiments agricoles, les équipements ou encore l'enrichissement). Si l'artificialisation des sols concerne généralement des secteurs en extension urbaine, elle concerne parfois des secteurs situés en zone urbaine (dent creuse).

Les observations suivantes peuvent être dégagées :

- Le territoire présente une artificialisation des sols à hauteur de **115,4 ha** entre 2003 et 2014, soit 0,45% de la superficie totale du territoire et un rythme d'artificialisation de 10,5 ha/an² ;
- Les communes ayant connue la plus grande artificialisation des sols sont : Sennecey-le-Grand (24 % de la consommation totale de la CCESG), Saint-Cyr (9%), Laives (9%) et Boyer (8%).

La consommation d'espace agricole, naturels et forestiers entre 2003 et 2014 se répartie de la manière suivante :

- **76,5 ha de foncier consommé pour l'habitat**, soit 66 % de la consommation totale, avec notamment la création de lotissement à Sennecey-le-Grand, Laives, Boyer, Vers, Cormatin, La Chapelle-de-Bragny et Nanton ;
- **15,6 ha pour l'agriculture**, soit 14% de la consommation totale, liée à l'installation-transfert-extension de bâtiments agricoles ;
- **10,9 ha pour l'économie**, soit 9 % de la consommation totale, liée notamment à l'aménagement de la zone d'activités de l'Echoparc de Sennecey-le-Grand (10,5 ha) ;
- 9,7 ha pour les équipements publics, soit 8% de la consommation foncière totale, dont 5 ha consommés à Sennecey-le-Grand, en lien

notamment avec la construction d'un Espace enfance jeunesse, d'une crèche, d'un gymnase, d'un Dojo, d'un pôle santé, Dans les villages, les équipements créés concernent généralement des stations d'épuration, des équipements sportifs et de loisirs, EPHAD, ...].

En termes de spatialisation des pressions foncières, on retrouve :

- Une pression urbaine forte à Sennecey-le-Grand (que ce soit en terme économie ou résidentielle), qui s'explique par son statut de pôle d'équilibre dans le territoire ;
- Une pression urbaine modérée à forte au Nord-Est du territoire : communes de Laives, Saint-Cyr, Boyer, Gigny-sur-Saône, Etrigny et Nanton, qui concentrent à elles seules 50% de la consommation foncière liée à l'habitat entre 2003 et 2014 et 18% de la consommation foncière liée aux équipements entre 2003 et 2014.

Malgré sa part importante, la consommation foncière liée à l'habitat ne permet pas forcément de maintenir le rythme de croissance démographique, qui, même s'il reste positif, connaît une baisse depuis 2010.

A noter également la faible densité des lotissements créés sur cette période. Celle-ci s'évalue en densité brute³ à environ 12 logements à l'hectare à Sennecey-le-Grand, 9,5 logements à l'hectare à Cormatin et Laives, entre 6 et 7 logements à l'hectare à Nanton, Vers et Boyer, et 4 logements à l'hectare à la Chapelle-de-Bragny.



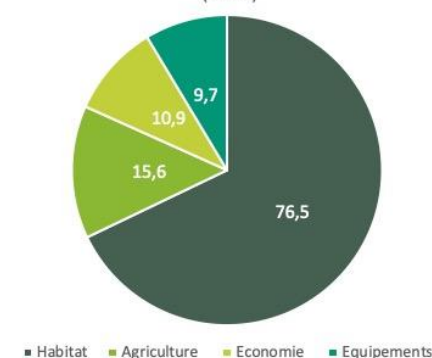
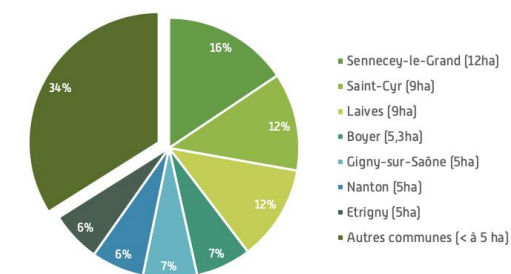
¹ Les surfaces considérées pour l'artificialisation tiennent compte des bâtiments construits et des abords liés à ces espaces (voie de desserte, jardins privatif, espace public, délaissés, ...) ayant perdu leurs vocation agricole ou naturelle.

² Si l'on se réfère au pas de temps du SCOT (12 ans), le rythme d'artificialisation s'élèverait à 126 ha.

³ Analyse réalisée sur photo-interprétation.

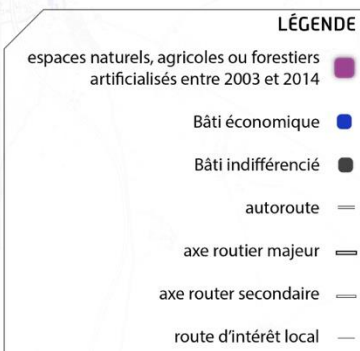
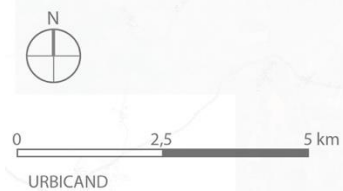
Tableau de synthèse de la consommation foncières entre 2003 et 2014

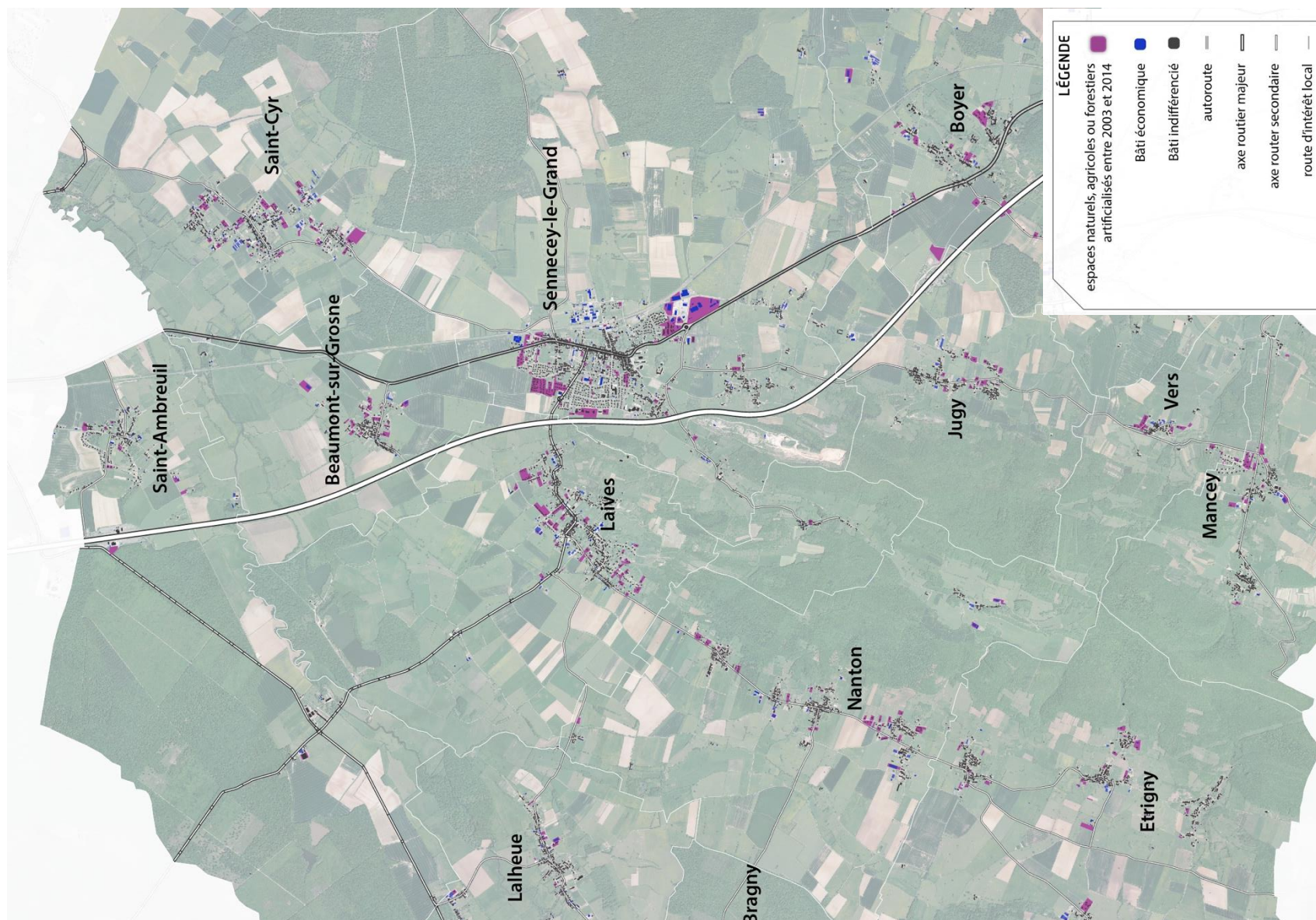
Communes	Economie	Agriculture	Equipement	Habitat	Infrastructures	TOTAL		Superficie de la commune (en ha)	Part en % de la superficie de la commune
						en ha	% de la consommation foncière totale		
Beaumont-sur-Grosne		1,4	0,4	2,3	0,2	4,3	4	738	0,6
Bissy-sous-Uxelles				0,4		0,4	0	313	0,1
Boyer	0,2	1,0	0,6	5,3	2,1	9,2	8	1686	0,5
Bresse-sur-Grosne		1,6	0,0	2,2		3,9	3	1008	0,4
Champagny-sous-Uxelle		1,9		0,5		2,4	2	504	0,5
Chapaize		0,4		0,3		0,7	1	1381	0
Cormatin		0,8	0,5	3,1		4,3	4	920	0,5
Curtil-sous-Burnand		1,0		0,4		1,3	1	835	0,2
Etrigny	0,2	0,7	0,4	4,8		6,2	5	1921	0,3
Gigny-sur-Saône		0,4		5,1		5,6	5	1444	0,4
Jugy			0,2	2,5		2,6	2	775	0,3
La Chapelle-de-Bragny		0,9	0,2	3,7		4,8	4	1588	0,3
Laives		0,4	0,5	9,1		10,0	9	1261	0,8
Lalheue		0,5	0,0	0,7		1,3	1	688	0,2
Malay		0,5	0,2	0,6		1,3	1	1230	0,1
Mancey		0,5	0,2	3,5		4,3	4	1002	0,4
Montceau-Ragny				0,2		0,2	0	253	0,1
Nanton		1,8	0,2	5,0		7,0	6	1415	0,5
Saint-Ambreuil		0,4	1,1	1,2		2,8	2	1828	0,2
Saint-Cyr		0,3	0,1	9,3	0,2	9,9	9	1321	0,7
Savigny-sur-Grosne		0,6		1,8		2,4	2	654	0,4
Sennecey-le-Grand	10,5	0,5	5,0	11,9	0,1	28,0	24	2673	1
Vers		0,0	0,1	2,5		2,7	2	420	0,6
TOTAL CCESG (en ha)	10,9	15,6	9,7	76,5	1,0	115,4		25858	0,4
Part en % de la consommation foncière	9	14	8	66	1	100			
Rythme artificialisation / an (en ha)	1,0	1,4	0,9	7,0	0,1	10,5			

Consommation foncière entre 2003 et 2014
(en ha)**Poids des communes dans la consommation d'espace à destination d'habitat entre 2003 et 2014**

CONSUMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE 2003 ET 2014

Source : travail réalisé par photo-comparaison des BD ORTHO IGN 2003 et 2014



Zoom secteur Nord – Est

1.3.2. Des villages et des bourgs préservés avec quelques impacts liés au développement urbain et agricole

- Des secteurs sous pression urbaine

Les axes de circulation sont souvent à l'origine des pressions urbaines et économiques et poussent généralement au développement linéaire de la commune en extension urbaine. Ainsi on distinguera la partie Est du territoire [couloir urbain de la Saône et plaine de Saône] et le Nord de la vallée du Grison et de la vallée de la Grosne qui profitent d'une grande accessibilité [A6/D906] et donc d'une plus forte pression urbaine.

- Si le mitage est faible par rapport à d'autres territoires, il est pour autant bien présent. Cet étalement urbain bien souvent mal contrôlé endommage les paysages en les fragmentant. Il s'agit ici en particulier de constructions sur les coteaux comme à Cormatin ou à Mancey par exemple.

- On remarque également une tendance à l'étiement linéaire : sur la départementale D67 entre Etrigny, Nanton et Laives, les communes ont tendance à se développer le long de la voie et menacent ainsi les coupures vertes existantes.

- L'endommagement de silhouettes urbaines : historiquement, l'organisation des bourgs et des villages s'adaptait aux sites dans lesquels ils se trouvaient [contraintes topographiques, accès aux ressources naturelles et aux terroirs agricoles]. C'est ainsi que la transition entre les espaces bâtis et les espaces naturels ou agricoles a toujours été douce et de qualité. Les boisements, les microreliefs, les vergers, et les haies formaient une ceinture verte de transition et fabriquaient les limites d'intégration du bâti dans son finage. En s'implantant en extension urbaine le long des routes ou à l'écart du bourg, les constructions récentes s'éloignent de cette structure agro-paysagère de proximité et déstructurent l'équilibre originel des silhouettes urbaines. Or, dans un territoire fortement contraint par les reliefs et marqué par de fortes co-visibilités paysagères, l'évolution de l'armature urbaine des villages et des bourgs doit nécessairement considérer le traitement paysager des franges urbaines et l'inscription des futures constructions dans leur site.

Silhouettes endommagées



Bâtiments agricoles peu intégrés à l'armature urbaine en entrée de village, Champagny-sous-Uxelles



Un étiement linéaire qui menace les coupures vertes et qui mite les paysages, Nanton



Des lotissements sur les coteaux, Dulphey, commune de Mancey



Des lotissements sur les coteaux, Entrée de ville Nord de Cormatin

Très souvent situé en extension urbaine, les constructions récentes modifient la perception des entrées des villages et des bourgs. L'absence de traitement paysager de la frange urbaine, l'utilisation de matériaux de construction de couleur blanche ou trop claire associé au caractère diffus et étalé de la forme urbaine rendent difficile l'intégration de ces entrées de ville à l'enveloppe urbaine existante.

Par ailleurs, un phénomène mineur mais à surveiller tout de même est l'entrée de ville « mur », c'est-à-dire la construction en limite parcellaire des murs de la propriété et des pignons de bâti sans fenêtre, ce qui est peu accueillant, en particulier quand le linéaire est grand et qu'il suit la topographie.

- Des constructions agricoles parfois peu intégrées.

L'intégration d'un bâti dans son environnement se fait principalement grâce à une implantation judicieuse préservant les vues existantes, à l'usage de couleurs et de matériaux adaptés, à des volumétries fractionnées (lorsqu'elles sont trop importantes) et à un travail sur les plantations pour faciliter la transition entre le bâti et les espaces naturels.



Entrée de ville marquée par l'activité artisanale et le commerce, Sennecey-le-Grand

Exemple d'entrées de ville endommagées



Entrée de ville marquée par l'habitat, couleur blanc vif et absence d'intégration végétale, Boyer



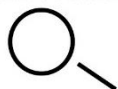
Bâtiments agricoles imposants masquant la vue sur l'église, Champagny-sous-Uxelles, entrée Sud



Entrée de ville «mur», Champagny-sous-Uxelles



Entrée de ville «mur», Dulphey, commune de Mancey



ZOOM

Le mitage du paysage



Construction isolée mitant le paysage, Gigny-sur-Saône



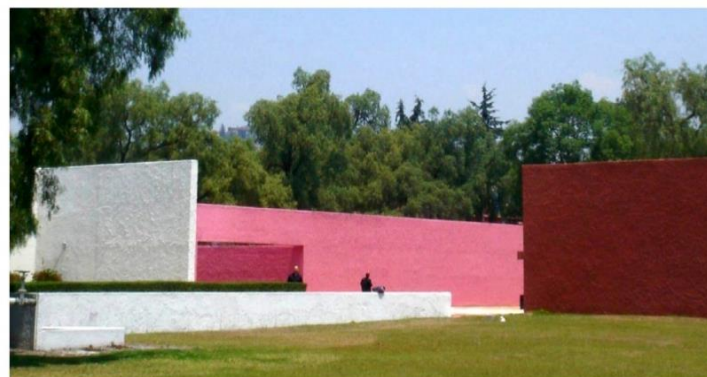
Osmose avec le paysage : un bâti intégré par la végétation et un mur de clôture en pierre, Chapaize

Il s'agit de constructions isolées et peu intégrées dans leur environnement, qui ont un impact fort dans le paysage. Sur la communauté de commune «Entre Saône et Grosne», on ne dénombre heureusement que peu de cas de mitage, mais il faut quand même veiller à ce qu'ils ne se multiplient pas.

Il faut distinguer les constructions historiques qui peuvent avoir un impact sur le paysage, mais qui, grâce à leurs qualités, sont en général plutôt bien intégrées, et les constructions récentes, dans des matériaux moins nobles que la pierre et dont les enduits sont particulièrement clairs. Il faut également préciser qu'une construction individuelle ne peut avoir l'impact d'un équipement public. En effet, pour que l'équipement public soit identifié par tous comme tel, afin que chacun puisse le reconnaître et s'y rendre, il pourra revêtir des couleurs particulières ou dialoguer avec le paysage de telle sorte qu'il soit identifiable.

A Gigny-sur-Saône, l'habitation aux murs blancs impacte fortement le paysage. Avec l'exemple du château d'Uxelles à Chapaize, on voit bien que l'intégration d'un mur dans le paysage est possible si toutefois on l'accompagne de végétation.

Si l'on traverse les frontières, on peut découvrir de beaux dialogues de murs avec leur environnement, mais dans les deux cas, il ne s'agit pas de maisons individuelles.



Domaine équestre Cuadra San Cristóbal à Mexico, Mexique, Luis Barragan, Architecte



Tadao Ando, Pavillon des conférences, Musée Vitra, Weil-am-Rhein

- Un cadre de vie et des fonctionnalités remises en question
 - Un contraste entre le bâti traditionnel et les constructions récentes :

Si l'on apprécie les constructions traditionnelles locales, on ne peut que regretter les difficiles tentatives de réinterprétation des principes volumétriques vernaculaires. Ce n'est pas pour autant que l'architecture contemporaine [au sens d'« architecture de notre temps »] doit être rejetée. Il s'agit simplement de trouver les matériaux qui se patinent avec le temps et les coloris qui s'harmonisent avec leur environnement pour dialoguer avec leurs voisins préexistants. Le dialogue entre ancien et nouveau peut en effet être difficile quand il y a inadéquation des matériaux, que ce soit dans le choix des tuiles ou dans celui du coloris de crépis.

- Une banalisation architecturale : comme dans le reste de la France, le territoire voit fleurir des constructions en rupture avec les savoirs-faires traditionnels. La volumétrie est pauvre et revêt des matériaux rarement locaux. En effet, dans une logique de simplification et d'économie pas toujours justifiée, la qualité architecturale et le souci du détail ont tendance à disparaître. L'absence de réflexion quant à la relation au site (climat, topographie, ensoleillement, vues...) engendre une intégration difficile de ces constructions dans leur environnement.

- Une déconnexion des centralités : les lotissements construits ces dernières décennies sont souvent éloignés du centre historique, à l'exemple de ceux situés au Nord de Cormatin. Or cette situation excentrée crée des problématiques en matière de mobilité, d'accessibilité aux équipements [mairie, école...], de gestion et d'entretien des réseaux, et de sécurisation des traversées de villages et de bourgs.

- Des secteurs de bâti dégradé, fragilisé

Sur le territoire, la dégradation du bâti liée à la vacance est relativement modérée. Seuls quelques ensembles bâtis semblent abandonnés. Globalement, le parc bâti ancien est plutôt bien entretenu. Néanmoins, on peut observer la fragilité de certains îlots urbains. Elle peut être liée à différentes causes : le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) à Gigny-sur-Saône par exemple, les nuisances liées à la circulation à Sennecey-

le-Grand par exemple au niveau de la rue principale ou encore la densité de l'habitat ancien [manque de lumière, absence de jardin...].



Difficile dialogue entre l'ancien et le nouveau, Jugy



Banalisation architecturale, Laives



Difficile dialogue entre l'ancien et le nouveau, Jugy



Banalisation architecturale, Vers



Excentricité, Couleur, volumétrie des toitures et présence extérieure des pannes de toiture, Gigny-sur-Saône

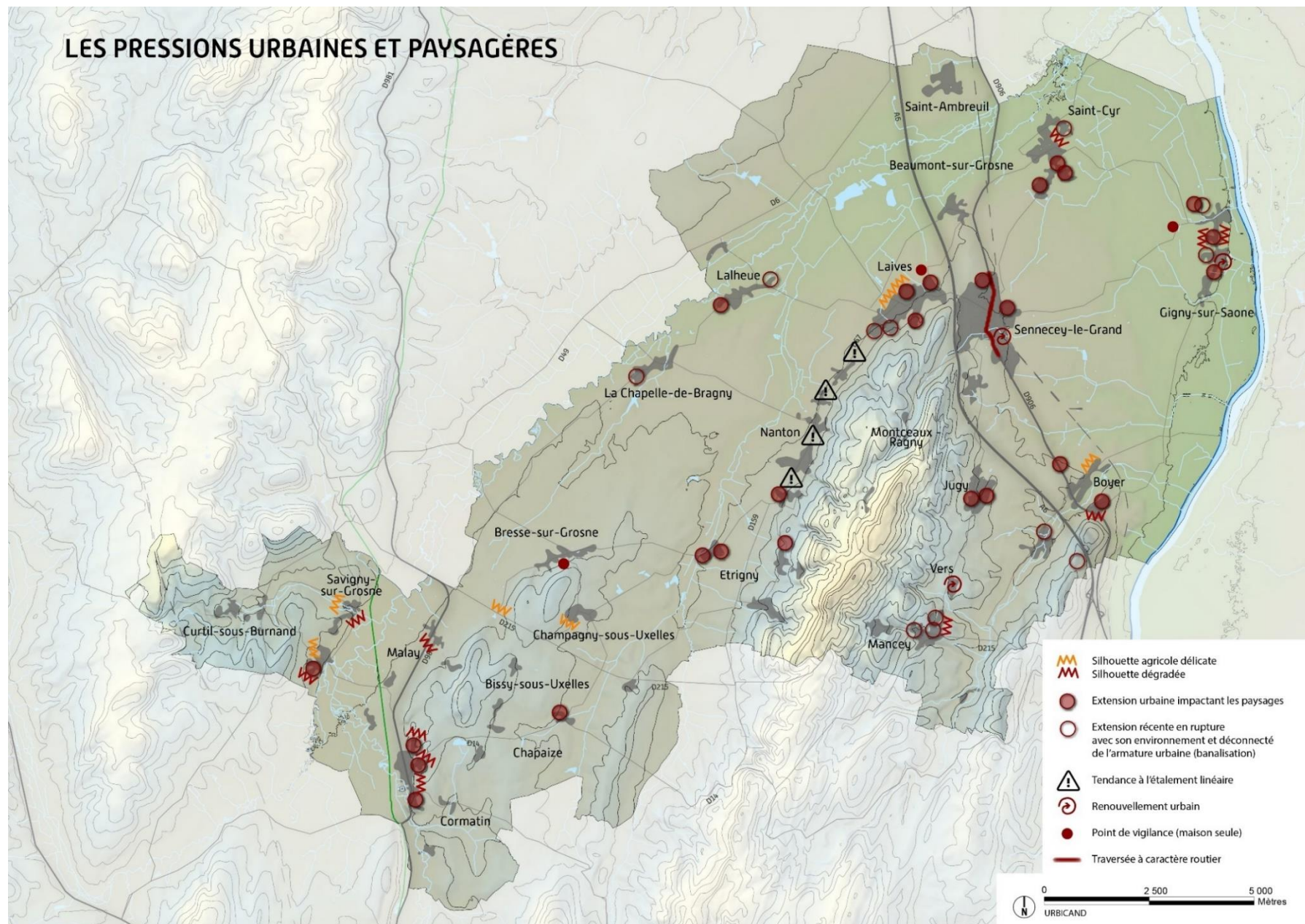


Excentricité, Tourelle et arcades, Saint-Cyr



Intégration de l'architecture contemporaine et choix de matériaux appropriés, Mancey - Karine RATTEZ Architecte





1.4. SYNTHÈSE ET ENJEUX

Un cadre de vie préservé et qualitatif à revaloriser

- De nombreux villages « préservés » de l'urbanisation ;
- Un patrimoine bâti et paysager remarquable à recenser et à protéger dans le cadre du PLUi ;
- Des entrées de ville et des silhouettes urbaines patrimoniales et paysagères à protéger ;
- Des secteurs de forte co-visibilité paysagère à considérer dans les modalités de développement des villages et des bourgs ;
- Une diversité des paysages à maintenir (bocages sensibles de la Grosne et du Grison, les coteaux des monts du mâconnais, du Clunisois ou de la côte chalonnaise).

Des impacts modérés à ne pas accentuer

- Une pression urbaine forte dans la partie Nord-Est du territoire (Sennecey-le-Grand, vallée du Grison et plaine de Saône) tendant à banaliser irrémédiablement la qualité des paysages ;
- Des villages au caractère rural et agricole affirmé (partie Ouest du territoire) à surveiller, notamment du point de vue de l'intégration des infrastructures agricoles en entrée de ville.

Des « points d'entrée » dans le territoire à préserver et revaloriser

- L'A6 et la D906 : maintien de toutes les fenêtres paysagères, qualité urbaine et paysagère de la traversée de ville et des entrées de Sennecey-le-Grand et de Boyer ;
- Des itinéraires de découverte du territoire (la voie verte, la voie bleue, la route des Vins, le chemin des Moines, les sentiers PDIPR) : maintien et/ou requalification des entrées de ville, traitement des espaces publics, ...

LES ENJEUX :

- Maintenir le développement des bourgs, des villages et des hameaux dans leurs limites
- Restructurer les villages et hameaux à l'armature urbaine diffuse ;
- Conserver et préserver les ensembles urbains remarquables et les paysages sensibles
- Faire du patrimoine et des paysages un vecteur de développement touristique et résidentiel
- Réinterpréter l'architecture locale en termes de volume et d'implantation ;
- Favoriser un développement urbain dans la continuité de l'enveloppe bâtie (renforcement des centralités)
- Encadrer les modalités d'aménagement des secteurs de développement et améliorer l'intégration paysagère des entrées de ville, des traversées de villages et de bourgs, des nouveaux quartiers et des nouvelles constructions
- Prévenir le mitage du paysage par des constructions isolées
- Maintenir la diversité des paysages (haies, arbres isolés, alignement d'arbres, murs en pierre, ...)

SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

